

Février 1952
MONTREAL

Relations

LES ÉCOLES SÉPARÉES D'ONTARIO - V
Albert PLANTE

SOCIÉTÉ CAPITALISTE
ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE
Richard ARÈS

QUE FAIRE SI LA BOISSON
TE SCANDALISE ?
Raymond-Marie BÉDARD

LA TENTATION DE L'ANIMALITÉ
Marie-Joseph d'ANJOU

MYSTÈRE DE NAZARETH
L'INSTITUT CULTUREL « JEUNESSE »

S O M M A I R E

FÉVRIER 1952

Éditoriaux 29

L'ÉGLISE ET LA PAIX. — LA CRISE DE L'IMMIGRATION. —
« MACLEAN'S » AU SECOURS DE CHISHOLM ET DE
RUSSELL.

Articles

SOCIÉTÉ CAPITALISTE ET ORGANI-
SATION PROFESSIONNELLE . . . Richard ARÈS 32

LA TENTATION DE L'ANI-
MALITÉ. Marie-Joseph d'ANJOU 35

QUE FAIRE SI LA BOISSON
TE SCANDALISE? . . . Raymond-Marie BÉDARD 38

L'INSTITUT CULTUREL « JEU-
NESSE » Albert GERVAIS 41

Commentaires 42

Fêtes religieuses et commerce. — Tristes cas de taudis. —
La paix par la prière. — Le logement en France.

Au fil du mois 44

« Mike » Pearson. — Budget provincial. — Recherche. —
Au Pacifique. — Ennemis de la moralité publique. —
Des étudiants sérieux.

Articles

MYSTÈRE DE NAZARETH . . . Luigi d'APOLLONIA 46

LES ÉCOLES SÉPARÉES D'ONTA-
RIO — V Albert PLANTE 47

Correspondance 50

Fédération nationale des Étudiants universitaires cana-
diens et Union internationale des étudiants.

Les livres 52

De la création à l'âge atomique Achille BRUNET

Le Cantique des cantiques. Luigi d'APOLLONIA

L'Enseignement de la morale chrétienne
Neuf leçons sur les notions premières de
la philosophie morale } . Paul VANIER

Espoir humain et Espérance chré-
tienne Marie-Joseph d'ANJOU

Les Jours du Seigneur. Paul BÉLANGER

Choosing your Career Marcel BEAUDOIN

Jeunes filles au carrefour. Marie-Joseph d'ANJOU

This is Spain. Luigi d'APOLLONIA

Contes populaires gaspésiens . . . Marie-Joseph d'ANJOU

Congrès de l'Association des Bibliothé-
caires. Edmond DESROCHERS

En trois mots 56

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H.
LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi
d'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Eugène POIRIER

Prix de l'abonnement :
\$3.00 par année

A l'étranger : \$3.50
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA
Tél.: VEndôme 2541

Relations

XII^e année, N^o 134

Montréal

Février 1952

É D I T O R I A U X

L'Église et la paix

DANS son radiomessage de Noël, le Pape a de nouveau abordé le problème de la paix, mais cette fois ç'a été pour préciser la contribution de l'Église elle-même à la cause de la paix. Le message est d'un ton élevé et nuancé; beaucoup, même de ceux qui aiment à passer pour catholiques exemplaires, ne le liront pas. Ils auront grandement tort, car ils délaieront l'une des plus importantes allocutions pontificales sur la paix.

Il ne peut s'agir pour l'Église, nous avertit tout d'abord Pie XII, de renoncer à une supposée neutralité politique pour adhérer à l'un des deux blocs qui se partagent l'humanité. L'Église ne peut se faire l'alliée d'aucun groupement politique ni l'instrument des combinaisons politiques nationales ou internationales: « Elle ne peut descendre de la haute sphère surnaturelle qui ne connaît pas de neutralité politique;... elle ne peut lier les intérêts de la religion à des orientations déterminées par des buts purement terrestres; elle ne peut s'exposer au danger que l'on ait des raisons de douter de son caractère religieux. »

Voilà qui est franc et clair, et devrait couper court à toute tentative de ranger l'Église dans l'un des deux blocs. Mais, continue le Pape, humainement l'Église n'est pas neutre; elle se doit de prendre part « aux angoisses et aux souffrances de ses membres séparés dans l'un et l'autre camp »; elle se doit de juger les événements et de se prononcer à leur égard, de dire le bien et le mal dans les choses humaines; et quand elle agit ainsi, elle ne sort pas de sa neutralité, « car Dieu n'est jamais neutre envers les choses humaines, en face du cours de l'histoire; et à cause de cela, son Église non plus ne peut être telle ».

Sa mission de paix, elle la tient directement de son Fondateur et Chef, et elle la remplit d'abord et surtout par l'influence qu'exerce la grâce du Christ sur l'intelligence et la volonté des citoyens et des gouvernants, « afin que ceux-ci reconnaissent et poursuivent les buts assignés par le Créateur dans tous les domaines de la

vie des hommes en commun, qu'ils s'appliquent à diriger vers ces fins la collaboration des individus et des peuples et exercent la justice et la charité sociales à l'intérieur des États et entre eux ».

La principale contribution de l'Église à l'œuvre de la paix, c'est de prêcher et d'aider à réaliser partout l'ordre chrétien — cet ordre qui rendra pratiquement impossible la guerre juste elle-même et qui est le vrai garant de la paix, beaucoup plus que les formidables armes modernes, beaucoup plus même que le désarmement, car celui-ci « est une garantie peu solide de paix durable, s'il n'est accompagné de l'abolition de la haine, de la cupidité et du désir démesuré de prestige ».

Cet ordre chrétien, le Pape le conçoit comme étant « essentiellement un ordre de la liberté », et il le définit en ces termes: « Le concours solidaire d'hommes et de peuples libres pour la réalisation progressive, dans tous les domaines de la vie, des buts assignés par Dieu à l'humanité. » Or, ajoute-t-il, « c'est un fait douloureux qu'aujourd'hui on n'estime plus ou on ne possède plus la vraie liberté ». Dans le domaine économique et social, par exemple, on voudrait tout faire retomber sur la société, même la direction et la sécurité de son existence; et on prétend de plus en plus se nourrir spirituellement, non pas de ses propres connaissances et convictions, mais d'une nourriture déjà préparée par la presse, la radio, le cinéma, la télévision. Constatations qui valent malheureusement trop même pour « un monde qui aime à s'appeler avec emphase *le monde libre* »...

On lira avec intérêt et fruit ces considérations pontificales sur la vraie liberté et sur les positions de l'Église à l'égard de la paix internationale. Dans le désarroi actuel des esprits, il convenait et il importait que la lumière encore une fois vînt de Rome.

La crise de l'immigration

DANS un éditorial (11-50-316) intitulé: « Ils sont nos frères », *Relations* écrivait des considérations qui n'ont pas perdu de leur actualité. Citons-en une

phrase qui servira de cadre au présent éditorial: « Une immigration rationnelle, à base de justice pour les deux grandes races du pays et à base de charité pour ceux qui ont besoin de nous, doit nous trouver sympathiques. »

Immigration à base de charité. — Notre pays a ses problèmes et ses misères, mais ses souffrances ne sont guère comparables à celles de certains pays d'Europe et d'Asie. Aussi sa situation privilégiée lui fait-elle un devoir plus pressant de pratiquer la charité. On sait avec quelle insistance Sa Sainteté Pie XII a demandé aux pays plus fortunés de se montrer charitables. Ses appels ne peuvent laisser insensible aucun catholique. N'avoir pas de sympathie pour l'immigration, c'est, actuellement, ne pas penser comme l'Église, qui pleure sur les misères de tant de ses enfants.

Immigration à base de justice. — L'histoire de l'immigration n'a rien de réjouissant pour les Canadiens français. Les tentatives faites pour briser l'équilibre démographique des deux groupes, anglais et français, expliquent chez beaucoup des nôtres leur attitude de méfiance. Une politique intelligemment canadienne, affirmait *Relations* en février 1944 (p. 30), choisit « avec soin les immigrés, en vue du bien commun de son pays, de son équilibre culturel, social et économique, sans oublier les devoirs de charité envers les réfugiés, mais en oubliant les intérêts étroits de certains groupes remuants ».

L'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde au fédéral et aux provinces un pouvoir concurrent en fait d'immigration. Notre gouvernement provincial n'a pas encore utilisé ce pouvoir. M. René Chaloult vient de proposer à l'Assemblée législative l'établissement d'agences provinciales à Paris, à Bruxelles et à Rome, et la fondation d'un organisme provincial d'accueil pour les immigrants ou, du moins, la subvention d'organismes déjà existants. La réalisation complète et rapide de ce programme n'est peut-être pas facile. Ce fait n'empêche pas le gouvernement de poser certains gestes immédiats, prélude d'une organisation qui pourra se perfectionner grâce à l'expérience, aux suggestions et à la collaboration d'organismes privés qui ont déjà fait beaucoup, mais qui ne peuvent seuls affronter un problème aussi vaste.

L'équilibre culturel, social et économique de l'immigration, ne l'oublions pas, deviendra difficilement une réalité si le gouvernement provincial se désintéresse de l'article 95 de la constitution.

Immigration rationnelle. — Une immigration trop massive, une propagande intempestive et un accueil défectueux nous font actuellement un tort immense. Notre charité, si elle veut réellement et longtemps être généreuse, doit être prudente. Elle doit se rappeler les problèmes du chômage saisonnier et du logement; elle ne peut se désintéresser de l'équilibre entre milieux urbain et rural. Il lui est utile de se souvenir que de 1851 à 1931, 6,110,000 personnes, dont 1,740,000 nées

au pays et 4,370,000 immigrants, ont quitté le Canada pour les États-Unis. Dure saignée pour un pays qui atteint tout juste les quatorze millions d'habitants.

Une immigration rationnelle exige que les gouvernements fédéral et provincial établissent un plan qui tienne compte de tous ces facteurs. Elle exige également que le fédéral perfectionne ses services d'accueil, que la sélection soit mieux faite et que les indésirables soient expulsés aussitôt que repérés; on nous apprend qu'il y aurait actuellement de ces indésirables. Une immigration rationnelle exige encore que le fédéral exerce un contrôle rigoureux sur la propagande des compagnies de transport, bien exposées à mettre l'accent sur le rendement commercial de cette propagande.

Il n'y a pas seulement les compagnies de transport qui s'intéressent à l'immigration. D'autres initiatives privées sont à l'œuvre. Est-il besoin de dire qu'elles aussi doivent être précises et prudentes dans leur propagande? Le gouvernement canadien pouvant plus difficilement les surveiller, surtout quand elles exercent leurs activités à l'étranger, tous ceux qui ont à cœur la mise au point d'un programme d'immigration parfaitement rationnel doivent renseigner à fond ces organismes privés afin qu'ils ne commettent pas d'erreurs désastreuses; ils doivent même, s'il le faut, alerter les milieux atteints par une propagande imprécise. Dans une circulaire, abondamment répandue en France, un organisme français promet, dès l'arrivée au Canada, un salaire de \$150 à \$200 par mois aux Français qui sont âgés de moins de 40 ans, qui ont un métier ou une spécialisation, et qui sont catholiques pratiquants. On assure même au candidat qu'il aura vite et aisément mieux, s'il a du courage, de l'habileté, de la conscience et une bonne mentalité. Promesses excessives et dangereuses, surtout à une époque de chômage saisonnier comme celle que nous traversons actuellement. Il est indispensable que les organismes privés s'en tiennent, eux aussi, à une immigration rationnelle.

Tous les immigrants sont nos frères. Pressés par la charité du Christ, nous devons tout faire pour les aider, quand ils nous arrivent. Cette même charité demande l'établissement d'une sage politique d'immigration; autrement nous risquons, en voulant aider les immigrants, d'accroître leur malheur.

“*Maclean's*” au secours de *Chisholm* et de *Russell*

LA REVUE *Maclean's* a piqué une crise — une vraie, et le Jour de l'An même! — à propos de la liberté de parole. Lisez: « Un clerc de la Jérusalem du 1^{er} siècle, ou de la capitale espagnole du XVI^e, ou de la ville de Salem du XVII^e siècle se serait senti à l'aise et rassuré s'il avait pu rendre visite à notre Chambre des Communes pour y assister à une des séances d'avant Noël. Il aurait compris que la vieille lutte pour déraciner

l'hérésie se continue toujours, avec des méthodes renouvelées, il est vrai, mais avec le même esprit imperturbable, malgré les gaffes du crucifiement, de l'inquisition et de la chasse aux sorcières. »

Nous voilà tous attrapés, tous les bigots de toutes les religions de tous les temps, juifs, catholiques et protestants. L'esprit, vaste comme les siècles, de *Maclean's* plane au-dessus de tous ces fanatismes. Mais de quoi donc s'agit-il? Et qui a-t-on crucifié ainsi, inquisitionné, envoyé au bûcher? Nuls autres que Fred Hoyle, Bertrand Russell, Brock Chisholm, et leur champion, Davidson Dunton, président du bureau des gouverneurs de la C. B. C.

Toute la thèse de *Maclean's* joue sur une équivoque. On le pardonne d'ailleurs facilement à une revue populaire. *Maclean's* confond l'obligation de *sauvegarder la liberté de parole* avec l'obligation d'*aider à répandre toute parole*. Car personne, que l'on sache, n'a proposé devant le comité parlementaire d'enquête de bâillonner Chisholm, Russell et les autres. Fred Hoyle et Bertrand Russell se sont déjà trouvés des imprimeurs. Ce dernier a même publié une centaine d'ouvrages. Quant à Brock Chisholm, libre à lui de parler tant qu'il voudra, mais personne ne peut forcer un autre à l'écouter et surtout l'obliger à faire les frais de ces conférences. Quel rédacteur en chef se croit *obligé* d'imprimer toutes les lettres adressées à son journal et tous les communiqués... sous prétexte de liberté de presse? Comme l'a très bien fait remarquer *Saturday Night* (17-11-51, 15-12-51) et la *Gazette* (19-11-51) dans un article ironique à souhait, il n'est pas juste de comparer l'imprimerie à la radio, celle-ci étant, par la loi même des ondes hertziennes, limitée à certaines bandes. Cet argument prend encore plus de force quand il s'agit de la radio d'État qui, par définition, est une radio unique. C'est tous les citoyens qu'on oblige moralement à écouter et physiquement à défrayer ces émissions. Bref, comme dit l'*Ottawa Journal* du 22 décembre dernier, « le droit de la liberté de parole n'inclut pas le droit pour n'importe qui de se faire procurer par les autres des moyens de diffusion de la parole. La C. B. C. n'est pas plus obligée d'offrir une tribune à Brock Chisholm, pour qu'il expose ses théories sur la psychiatrie ou sur *Santa Claus*, qu'elle n'est obligée d'offrir une tribune à M. Joe Louis pour qu'il s'exprime sur l'art de la boxe ».

L'éditorialiste de *Maclean's* non seulement est sorti de ses gonds, mais dans son emportement il a réduit tout ce débat à une question de censure religieuse: *Religious Censorship and the C. B. C.*, dit le titre de l'éditorial. S'il réfère au *United Church Observer* et à la *Catholic Women's League*, il fait cas surtout de l'intervention des Ligues du Sacré-Cœur et de l'Action catholique de Montréal, laissant l'impression que la critique des causeries de la C. B. C. données en anglais a été avant tout une affaire canadienne-française et catholique. C'est une tactique malhonnête. On a écarté non seulement la grande presse française, mais aussi une

importante section de la presse anglaise du pays: *The Gazette, Ottawa Journal, Vancouver Sun, Saturday Night, The Ensign*, etc.

Il y a plus encore. Se portant à la défense de Davidson Dunton, *Maclean's* prétend que le comité parlementaire n'a pas su répondre à deux objections. La revue les résume ainsi: « Qui peut définir l'hérésie à la satisfaction de tous?... — Qui peut établir des règles pour supprimer l'hérésie, une fois celle-ci définie? » Il est regrettable que le comité parlementaire n'ait pas trouvé de réponse, car il n'est pas besoin d'être D. D. pour savoir qu'il y a beaucoup plus qu'une hérésie dans la négation de tout Dieu personnel et la réduction de toute religion à un aveuglement de l'esprit. L'existence de Dieu, le respect des dix commandements, l'enseignement moral, sinon tout l'enseignement dogmatique du Christ, c'est le patrimoine commun des vingt Églises chrétiennes que mentionne le *Recensement du Canada* et qui comprennent près de 14 millions de Canadiens. Quand *Maclean's* écrit généreusement « qu'ébranler sciemment et à la légère la foi d'un homme sans lui offrir une meilleure foi en retour est un des actes les plus pervers et les plus négatifs qu'un homme puisse commettre », nous admirons sa ferveur. Quand on ajoute: « Chercher un accord définitif entre la foi et la raison est une haute et noble entreprise, et l'homme qui y travaille n'est pas un ennemi de la foi », nous applaudissons de nouveau. Nous avouons même que, dans le phénomène du divorce qui s'est produit depuis quelques siècles entre science et religion, tous les torts ne se situent pas du côté de la recherche scientifique; mais nous précisons aussitôt que c'est une fumisterie pour gogos que de prêter aux Fred Hoyle, Brock Chisholm et Bertrand Russell l'intention de concilier la science et la foi.

La revue *Maclean's* peut se porter au secours de Davidson Dunton, c'est son affaire; avec l'encre de son choix, c'est encore son affaire. Nous lui poserons seulement une question: sous prétexte de « science » biologique, permettrait-elle à la C. B. C. de faire de l'antisémitisme? Et si c'est la *manière* de Julius Streicher qu'elle regrette, — comme Brock Chisholm regrette la *manière* des communistes, — admettrait-elle à la C. B. C. la *manière scientifique* de Rosenberg ou celle plus souple encore de Goebbels? Et si la C. B. C. proposait, non pas de supprimer leurs causeries, mais de donner aux Juifs un droit de réplique au nom de la liberté de parole, croit-on que les Juifs s'en accommoderaient?

Les chrétiens qui font les frais de Radio-Canada ont droit à autant de respect. Le compromis avec des athées notoires sur le droit de réplique, admissible en théorie dans un débat entre théologiens et savants, ne nous satisfait nullement à la radio d'État, école pour tous. L'accepter, c'est ni plus ni moins pour l'État légaliser le blasphème au nom de la liberté de parole.

SOCIÉTÉ CAPITALISTE ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Richard ARÈS, S. J.

AUX PARTICIPANTS de la dernière Semaine sociale d'Italie, où l'on étudia *l'Organisation professionnelle*, le pape Pie XII vient de répéter les paroles qu'il adressait, en septembre 1949, aux ouvriers chrétiens de Belgique: « Nous ne laissons pas de recommander instamment l'élaboration d'un statut de droit public de la vie économique, de toute la vie sociale en général, selon l'organisation professionnelle. »

Est-il naïf de croire qu'une telle recommandation vaut, non seulement pour les catholiques d'Europe, mais tout aussi bien pour ceux du Canada? Que le capitalisme se soit montré moins pernicieux chez nous, qu'il n'ait pas engendré pour les classes inférieures, selon le langage de *Rerum novarum*, « une situation d'infortune et de misère imméritée », ni imposé « un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires », je le veux bien; mais est-ce là une excuse pour ne rien faire? Est-ce là surtout une raison pour ne pas voir qu'est en train de s'édifier chez nous une société capitaliste incompatible avec l'idéal social chrétien et qui n'aura bientôt rien à envier à celle d'Europe?

Avant d'en venir à certains problèmes pratiques que soulève l'organisation professionnelle, il me paraît opportun de tenter une brève description à la fois de cette dernière et de la société capitaliste, en vue d'en arriver à marquer comment l'une peut remédier aux maux engendrés par l'autre.

I. — LA SOCIÉTÉ CAPITALISTE

Le capitalisme n'est pas seulement un système économique, il est aussi un type de société. Dans les pays où le système a joué à fond selon les postulats de la doctrine libérale, il en est résulté une société caractérisée par ces deux traits: le primat social de l'argent et la lutte des classes.

Dans une telle société, en effet, qu'il s'agisse des patrons, des ouvriers, des intermédiaires, des hommes de profession libérale, des commerçants comme des financiers, le motif prédominant qui pousse les hommes à l'action et au travail, ce n'est ni l'accomplissement du devoir d'état, ni le service à rendre à la société, ni même le souci d'une honnête subsistance tant personnelle que familiale, mais d'abord et avant tout la recherche du profit, le désir du gain et plus précisément, selon le langage des économistes, d'un « profit illimité », d'un « gain monétaire maximum ».

L'esprit capitaliste se diffuse alors à travers toutes les couches de la société, fait germer en chacune la fièvre du gain en mettant devant les yeux cet idéal d'un capital qui rapporte sans aucun travail correspondant de la part de son propriétaire. Non seulement les « capitalistes » proprement dits, mais aussi les hommes des autres classes se laissent guider par un tel idéal et en arrivent vite à faire prédominer l'économique sur la morale, la production sur la consommation, le lucre sur le service. On ne pense plus qu'à gagner de l'argent, le plus possible, en travaillant le moins possible.

Une société ainsi ordonnée au profit et à l'enrichissement ne peut que connaître des luttes intestines, car rien n'attise autant les passions humaines que cette course aux biens matériels, à l'argent. Et telle est bien la seconde caractéristique de la société capitaliste: la lutte des classes. Non seulement elle se partage en deux classes principales, mais ces deux classes en lutte l'une contre l'autre en constituent les caractères déterminants.

Le P. Nell-Breuning, S. J., a justement caractérisé le désordre d'une telle société:

Les deux classes, écrit-il, sont marquées d'un signe apparent: l'avoir et le non-avoir. Leur antagonisme se manifeste sur le marché du travail. Les deux classes y sont des « parties ». Comme telles, elles sont organisées et entrent en lice sur ledit marché du travail: organisations patronales contre organisations de travailleurs. Elles concluent de temps à autre des armistices (conventions), mais à la longue la psychose de guerre reprend le dessus. On n'aperçoit pas un facteur d'union au noyau de cette société capitaliste de classes; on n'y découvre au contraire que des facteurs de désagrégation: l'arène dans laquelle les oppositions se manifestent, c'est-à-dire le marché du travail... (« L'organisation professionnelle », *Bulletin social des Industriels*, janvier 1951.)

Du système capitaliste considéré comme système économique de production et d'échange, on pourra dire ce que l'on voudra: le défendre ou le condamner; mais une chose au moins devrait être claire pour tous: la société capitaliste elle-même n'est pas admissible. Cette société, fondée « sur des classes que des appétits contradictoires mettent en conflit et qui, de ce chef, inclinent trop facilement à la haine et à la guerre » (*Quadragesimo anno*, n. 90), est à réformer et à refaire. C'est même là, toujours selon Pie XI, le premier objectif que doivent se proposer l'État et l'élite des citoyens.

On me dira: mais, nous n'en sommes pas là dans le Québec. Peut-être, mais nous y marchons à grands pas. Qu'on se rappelle le mot du chanoine Groulx aux Journées d'études sacerdotales de 1950: « Que demain les régions du Labrador et de l'Ungava répondent aux vastes spéculations qu'échafaudent prospecteurs et ca-

pitalistes, et le Québec comptera parmi les pays les plus prolétariés du monde. »

De toute façon, mieux vaut prévenir que guérir, et le remède indiqué par l'Église à cet effet, c'est la reconstitution des corps professionnels.

II. — L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Pour bien saisir la portée d'une telle réforme, il est bon de se rappeler au préalable les deux principes généraux qui sont comme les pivots de toute la doctrine et sur lesquels l'Église ne cesse d'insister, à savoir le principe personnaliste et le principe de subsidiarité.

Le premier nous dit que la société est faite pour l'homme, pour la personne humaine, pour lui permettre de réaliser sa vocation tant naturelle que surnaturelle. Non qu'elle soit subordonnée à l'utilité égoïste de l'individu; mais elle doit poursuivre un bien commun, qui est celui de personnes humaines, elles-mêmes en définitive ordonnées à Dieu.

Le second principe, qui découle d'ailleurs du premier, s'exprime ainsi: toute activité sociale est, de sa nature, complémentaire, auxiliaire; ou, pour employer les termes mêmes de Pie XII: « Les activités et les services de la société doivent avoir un caractère subsidiaire seulement, aider ou compléter l'activité de l'individu, de la famille, de la profession. »

Or, le grand mérite de l'organisation professionnelle, c'est précisément d'offrir un régime qui permette de réaliser pratiquement les exigences de ces deux grands principes. Si l'on considère en effet la vie économique, la première exigence, celle qui saute aux yeux, n'est-elle pas que cette vie économique soit organisée de façon à satisfaire les besoins de l'homme, de tout homme? Et comment pourrait-elle l'être s'il n'existe pas de *société économique* qui prenne en charge une telle fonction?

En régime capitaliste libéral, une telle société n'existe pas: il n'y a que des individus qui recherchent chacun leur intérêt, convaincus que le bien général en résultera par surcroît. Elle n'existe pas, non plus, en régime socialiste ou collectiviste, car alors c'est l'État qui absorbe l'activité des individus. Dans le premier cas, l'économie n'est pas ordonnée directement à l'homme, mais au profit; dans le second, le politique absorbe l'économique; seul le régime corporatif prône l'établissement d'une société économique, humaine dans ses fins et autonome dans son domaine.

La première chose, en effet, que réclame un tel régime, c'est que la vie économique ne soit plus le fait d'une multitude éparses d'individus se heurtant les uns les autres dans leur course au profit, mais qu'elle soit l'œuvre d'une *société*, de la société économique constituée comme telle en vue de satisfaire les besoins de l'homme. Et comme, selon le mot de Pie XII, l'économie n'est pas de sa nature une institution d'État, mais — à l'inverse — « le produit vivant de la libre initiative des individus et de leurs groupes librement constitués »

(7 mai 1949), cette société économique ne saurait, en conséquence, être l'œuvre propre de l'État, mais doit plutôt résulter de l'ensemble organisé de tous les groupements professionnels qui, à un titre quelconque, se livrent à une activité économique déterminée.

Ces groupements organisés, il importe peu qu'on les appelle corporations ou autrement, pourvu que leur fonction soit respectée et maintenue; car chacun a, dans la société économique, une fonction distincte à remplir. C'est même dans ce but qu'ils existent, qu'ils sont dotés d'une autorité. Or, nous dit *Quadragesimo anno*, le premier souci de cette autorité corporative, ce doit être « de veiller à ce que l'activité collective s'oriente toujours vers le bien commun de la société » (n. 92). Son rôle premier, c'est précisément de diriger les activités du groupe vers le bien commun, c'est-à-dire de voir à ce que ces activités s'orientent d'abord non pas vers le profit illimité, vers le gain monétaire maximum, mais bien vers la fonction à remplir, vers le service social à rendre.

D'autre part, la société économique telle que la veut la doctrine corporative groupe les hommes, non pas d'après la classe, mais d'après la profession, c'est-à-dire, pour employer les termes mêmes de *Quadragesimo anno*, « non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent » (n. 90). Le critère d'organisation demeure donc encore la fonction sociale, la tâche commune à remplir dans la société, et c'est cela qui constitue le principe d'unité pour chaque profession.

Telles sont, brièvement, les grandes lignes de l'organisation professionnelle. Celle-ci peut-elle ou non s'harmoniser avec le capitalisme? C'est ce qui reste à voir.

III. — LA TRANSFORMATION DU CAPITALISME PAR L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Qu'advient-il en effet du capitalisme, si un jour triomphe vraiment le régime corporatif? Cette question, aujourd'hui les uns se la posent avec inquiétude, les autres avec espoir, les premiers craignant et les seconds espérant une disparition totale du capitalisme sous le choc de l'organisation professionnelle. Qu'en sera-t-il au juste?

En réponse, qu'il me soit permis de recourir encore une fois à l'autorité du R. P. Nell-Breuning. Selon lui, la position de l'encyclique *Quadragesimo anno* à cet égard — position qui demeurerait toujours actuelle — peut se résumer ainsi: 1° rejet total de la société capitaliste de classes; 2° neutralité à l'égard du système économique capitaliste comme tel.

En premier lieu, la société capitaliste de classes est à rejeter totalement; elle n'est qu'une structure artificielle et absurde, qu'une « stratification mécanique » selon la propriété; elle doit être remplacée par un ordre authentique (sinon la société elle-même restera « plongée dans un état violent, partant instable et chance-

lant »), et cet ordre authentique ne peut être que l'ordre corporatif professionnel.

La société capitaliste de classes devra donc disparaître, mais en sera-t-il ainsi du système capitaliste? Si l'on entend par celui-ci un système dans lequel il y a distinction entre apporteurs de capitaux et fournisseurs de travail, et où le travailleur n'est pas propriétaire des moyens de production, la réponse de l'auteur est négative, ou du moins il ne voit pas un lien nécessaire entre l'établissement de l'ordre professionnel et la disparition du système capitaliste ainsi conçu. Pour lui, une telle disparition peut survenir sans l'organisation professionnelle, tout comme elle peut ne pas se réaliser en dépit de celle-ci. L'organisation professionnelle, écrit-il, peut vivre sous n'importe quelle forme de gouvernement raisonnable; de même elle peut exister dans n'importe quel régime économique acceptable. Il s'ensuit que le système capitaliste, « n'étant pas mauvais en soi, peut subsister en même temps que se fait l'organisation professionnelle ».

Est-ce à dire que l'établissement de cette dernière ne changera rien au système lui-même? S'il en était ainsi, c'est la société capitaliste de classes qui réapparaîtrait. Or, pour l'empêcher de renaître, il faut certainement une autre base aux relations humaines dans l'économie, et donc une modification dans les structures économiques. Ce qui veut dire que l'organisation professionnelle ne peut s'établir sans amener des réformes de structure dans le système lui-même: « Le rôle du capital et du travail, les deux groupes qui sont appelés à collaborer dans le système capitaliste, écrit le P. Nell-Breuning, se trouvera modifié. Jusqu'à présent, le capital se chargeait à lui seul d'être le sujet, le but, tandis que le travail se contentait de l'humble rôle d'objet. Dans l'organisation professionnelle, l'économique comme tel sera assumé sur pied d'égalité par le capital et le travail. » Chacun recevra la place qui lui convient dans la société d'après sa position et ses prestations professionnelles; aussi l'ouvrier ne sera-t-il plus simplement un objet de la vie économique, mais il en sera le sujet, selon cette déclaration de Pie XII: « Le travailleur salarié et l'employeur sont également sujets, non pas objets, de l'économie d'un peuple... C'est un principe que la politique sociale a déjà fait valoir et qu'une politique organisée sur le plan professionnel ferait valoir plus efficacement encore » (3 juin 1950).

Faire du travailleur le sujet de l'économie par l'organisation professionnelle, cela ne signifie pas toutefois la fin de toute hiérarchie dans l'entreprise. Au contraire. Notre auteur nous en avertit: après comme avant, beaucoup de travailleurs prêteront leurs services pour des tiers, car il y aura toujours du travail à effectuer pour d'autres, ce qui n'est nullement contraire à la dignité humaine.

Mais dans l'organisation professionnelle, ce travail revêtira un autre aspect. En tant que membre du groupe professionnel et de la communauté de travail, le travailleur

participe, avec les mêmes droits et les mêmes responsabilités, à l'élaboration des lois et des règles d'après lesquelles s'effectuera le travail, de même qu'à celle des directives de la politique économique, dont l'influence est énorme sur le degré de l'emploi, en général, et celui du secteur économique intéressé, en particulier, et dont dépend aussi la possibilité pour le travailleur d'être employé à son métier dans l'entreprise convenable.

Aussi, la participation, égale quant à la responsabilité et aux droits à l'administration de l'entreprise commune et à l'organisation du groupe professionnel, élève le travailleur au-dessus du simple rôle d'objet et lui confère le rang de sujet.

Dernière remarque. L'organisation professionnelle n'est pas directement une organisation de l'entreprise, mais bien de la profession, de la société économique. Mais, même en tant que telle et sur ce plan supérieur, elle ne peut pas ne pas exercer une forte influence dans le sens d'une vraie communauté de travail et en vue d'une solution équitable des problèmes que pose la conduite interne des entreprises.

Il serait trop long d'entrer ici dans les détails à ce sujet. Mieux vaut nous résumer.

IV. — SOCIÉTÉ CAPITALISTE ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE: COMPARAISON DU R. P. NELL-BREUNING

Nous le ferons en empruntant au P. Nell-Breuning les six principes fondamentaux qui montrent comment l'organisation professionnelle, non seulement s'oppose, mais remédie au caractère artificiel et mécanique de la société capitaliste de classes.

1. La société capitaliste de classes se divise selon les critères extrinsèques de la propriété ou de la non-propriété; l'organisation professionnelle ordonne la société d'après les prestations professionnelles ou l'apport professionnel de l'individu au service de la communauté.

2. Les classes qui composent la société capitaliste s'opposent irrémédiablement, leurs intérêts sur le marché du travail étant divergents; les groupes professionnels ou groupes d'activité commune de l'organisation professionnelle se soutiennent et se complètent mutuellement comme les membres d'un même corps, avec leurs fonctions propres et indispensables les uns aux autres.

3. L'« unité de classe » des classes de la société capitaliste est basée sur l'opposition à l'ennemi commun; les groupes professionnels ou communautés de production de l'organisation professionnelle trouvent leur unité dans la tâche commune au service de la communauté populaire, en même temps qu'ils sont unis entre eux du fait que leurs prestations respectives constituent une part majeure du bien commun.

4. Dans la société capitaliste de classes, les deux fronts se heurtent d'une façon continue et déterminent l'aspect de la société tout entière; dans l'organisation professionnelle, les classes et leurs fronts réciproques, pour autant qu'ils subsistent, sont incorporés dans le cadre de chaque groupement professionnel et cessent dès lors de menacer la structure de la société.

5. Le marché du travail est le centre de la société capitaliste; le bien commun est à la base de l'organisation professionnelle. La place qu'occupe l'homme dans la société capitaliste est déterminée par son patrimoine qui le place d'un côté ou de l'autre sur le marché du travail; dans l'organisation professionnelle, la place de l'homme dans la société est déterminée par son aptitude professionnelle.

6. La société capitaliste de classes est une société désarticulée par l'économie capitaliste individualiste (libérale capitaliste). Au lieu d'être la servante, l'économie s'érige en maîtresse; elle va jusqu'à proclamer qu'elle constitue à elle seule la société humaine. L'or-

ganisation professionnelle remet l'économie à la place qui lui revient et la lie de telle sorte qu'il ne lui est plus possible de dissoudre l'ordre de la société humaine et de prolétarianiser toujours de plus en plus les hommes. L'organisation professionnelle ouvre la voie à la déprolétarianisation des prolétaires.

Cette vigoureuse comparaison du P. Nell-Breuning entre la société capitaliste et l'organisation professionnelle résume l'essentiel de ce que nous avons dit jusqu'ici. Il ne reste plus qu'à conclure par un appel à l'action en vue d'organiser chez nous une société économique qui soit saine parce qu'ordonnée à l'homme, parce que fonctionnant au service d'une fin supérieure: la personne humaine et toute personne humaine.

CONSCIENCE PUBLIQUE ET MORALITÉ — VI

LA TENTATION DE L'ANIMALITÉ

Marie-Joseph d'ANJOU, S. J.

I. — PAGANISME ET BARBARIE

SI GEORGES DUHAMEL reconnaît « les hommes barbares à ce qu'ils ne savent ni le juste usage du vin, ni celui des nouveaux biens que la science leur a donnés »; s'il affirme d'eux qu'étant devenus « ivrognes de la mécanique, du téléphone, de l'auto, de l'architecture, ivrognes de la banque, des affaires, ils ont méprisé la règle de la modération et... qu'à cause d'eux le monde humain tout entier titube et menace ruine », que devra-t-il penser des « ivrognes » de la sexualité? « Nous sommes des animaux, nous ne sommes que des animaux », gémit un de ses personnages (dans *la Nuit de la Saint-Jean*), écoeuré de la bassesse des hommes...

De ceux qui ne savent pas aimer même leur ennemi, le Christ déclare qu'ils sont encore païens (*Matth.*, v, 47); du prodigue égaré et ruiné dans la débauche, il raconte qu'il se nourrissait plus mal que les pourceaux (*Luc*, xv, 16). Le prophète Jérémie, prédisant la misère du pécheur qui a renié son Dieu, assure qu'il « embrasera le fumier » (*Lamentations*, iv, 5). Qui a raison? L'Esprit Saint ou le chanteur radiophonique, dont les airs pénètrent jusqu'à l'intérieur de sévères pensionnats pour y susurrer:

Dans leur chambrette,
Pierrot, Pierrette
Perdent la tête
Et sont heureux.

Qui a raison? me demande l'adolescente de dix-huit ans qui, dans la solitude affective du couvent où l'a enfermée l'incompréhension de sa mère, entend cet obscène et obsédant refrain. Pour diffuser pareille chanson, il faut y « croire ». Pour tolérer sa diffusion, il faut au moins penser qu'elle n'entraîne aucun inconvénient,

que l'ivrognerie sexuelle ne constitue pas un délit humain. *Nonne et ethnici?* Paganisme. Barbarie.

Barbare, celui qui, isolant de l'amour le sexe qui y est ordonné, réduit la sexualité à n'être qu'un instrument de satisfactions animales. Barbare, celui qui ravale l'amour à n'être que « le contact de deux épidermes » (Chamfort). Païen, celui qui, émule des Grecs d'autrefois, dresse en son cœur un autel à Éros ou à Vénus, dans une tentative désespérée de poétiser et de relier au divin — le reliant en fait au démoniaque — l'envoûtement passionnel qui ravage, tel un vent de folie, toute dignité humaine, toute foi et la vie même. Les flèches d'Éros ne sont pas moins mortelles que les engins de Mars. Et comment convaincre des civilisés qu'en faisant « perdre la tête » à ceux et celles qu'il frappe de sa folie obsessive, Éros va les rendre heureux?

Barbare, païen: il incline à devenir l'un et l'autre, — la chose est si facile, du moins pour un temps! — le chrétien qui a cessé de croire au caractère sacré du corps humain procréateur. *Corruptio optimi pessima*: rien de pire que la corruption des meilleures choses, entre autres, la prostitution de la dignité sacrée du sexe, grâce à la tolérance, voire à l'exaltation du paganisme et de la barbarie, dans les théâtres, au cinéma, à la radio, dans les clubs et cabarets, comme à ces « enterrements de vie de garçon » stigmatisés par l'archevêque de Montréal (*le Devoir*, 14 janv. 1952, p. 7) et dont une revue étrangère (*Time*, 31 décembre 1951, p. 20) nous a déjà renvoyé les échos.

II. — LE CONFLIT DE LA CHAIR ET DE L'ESPRIT

Il est bien vrai que le sexe est animal; mais il est faux que chez l'homme il ne soit que cela. Vrai aussi que l'esprit en nous se nourrit des expériences sensibles,

que le corps peut et doit être « purificateur de l'esprit », parce que « le corps opaque et solide » offre « à l'esprit la résistance » qui le stimule en l'appuyant. (Voir Ernest Gagnon, S. J., « Le corps, purificateur de l'esprit », dans *Collège et Famille*, avril 1951, p. 52.)

Mortelle sans doute, la tentative — qui se renouvelle d'âge en âge — de séparer dans l'homme « ce que Dieu a uni », de le désincarner sous prétexte de mieux assurer en lui le triomphe de l'esprit. Tôt ou tard, la chair se venge. Pour recouvrer sa dignité et ses droits, elle passe à l'attaque de la position hérétique de l'esprit. On a méprisé sa collaboration; elle met en œuvre sa séduction. De son côté, l'esprit, mal assuré dans son vol sans appui, éprouve le vertige, *et, monté sur le faite, il aspire à descendre*. Mais la chair — dont le dynamisme aveugle, sans frein ni mesure (quand il échappe au contrôle de l'esprit), se porte de soi à l'excès — n'accueille pas alors son compagnon comme une compagne soumise, mais en maîtresse jalouse. Faisant tourbillonner l'esprit trop délesté, elle l'étourdit dans un mascaret chavirant de paillardises, pour lui faire chanter ensuite — comble de la revanche, d'une part, de la déchéance, d'autre part — le « bonheur » d'avoir « perdu la tête », l'éloge en somme de la folie.

Ou bien, quand elle échoue à ce jeu, la chair refuse tout service à l'esprit « infidèle », qui, privé de ses assises naturelles, dérape et déraile, « perd le sens » et « sombre dans l'abîme du rêve » (Nelligan): c'est la folie sans poème ni chanson.

On ne dira jamais assez aux illuminés — manichéens ou flagellants, albigeois ou jansénistes de toute nuance — qu'ils sont en partie responsables des abus mêmes qu'ils prétendent prévenir ou réformer.

Cependant, il faudrait avoir déjà « perdu la tête » pour demander aux adorateurs d'Éros ou de Vénus — naufragés de l'esprit dans les fanges de la chair — le sens de la vie, la formule de l'équilibre et du bonheur. *Those who separate sex and spirit*, ceux qui séparent la chair de l'esprit, écrit Mgr Fulton J. Sheen, — illuminés ou débauchés — *are rehearsing for death*, s'exercent à la mort (*Catholic Digest*, juillet 1951, p. 116). Il y a la mort physique, qui est la séparation de l'âme et du corps. Il y a aussi la mort spirituelle de ceux qui vivent comme des êtres dissociés. Et elle ne frappe pas uniquement les illuminés ou les scrupuleux qui méprisent les réalités charnelles; la volupté recherchée pour elle-même tue plus sûrement encore que le fakirisme, et surtout plus souvent.

La vie humaine est tension et conflit. D'abord entre les sens et l'esprit. Et le premier bonheur consiste à résoudre le conflit en faveur de l'esprit.

La plus élémentaire expérience intérieure nous révèle deux réalités en apparence contradictoires: l'ineffable unité de la sensibilité et de l'esprit, l'indécomposable synthèse de leurs manifestations, et, corrélativement, leur antagonisme...

Mais le conflit n'a rien d'une réalité autonome et définitive...

Un conflit absolu entre les sens et l'esprit n'est pas concevable: entre deux forces essentiellement complémentaires,

la tension ne peut être que relative... Même dans ses luttes les plus âpres contre les sens, l'esprit est obligé de s'appuyer sur les sens... Il combat avec certains éléments sensibles... alliés à son idéal contre d'autres éléments sensibles indifférents ou opposés à cet idéal...

L'histoire individuelle et collective des hommes nous enseigne que la force, la liberté, la pureté de l'esprit s'achètent au prix d'une amère discipline de la vie des sens. Grandeur humaine et ascétisme sont indissolublement liés. (Gustave Thibon, « Les sens et l'esprit », dans *Problèmes de la sexualité*, Paris, Plon, 1937, pp. 186-188.)

« Indissolublement liés » en nous, les sens et l'esprit. Mais non pas n'importe comment. Liés selon une finalité dont le respect conditionne absolument l'harmonie humaine, le bonheur. Thibon le remarque encore:

les antagonismes... sont dominés, dans tout ensemble substantiel normal, par une paix et une harmonie centrales. Ainsi limité et intégré, le conflit est sain et fécond. Mais quand se relâche le lien substantiel de l'être, quand la tension interne n'est plus tempérée et asservie par une finalité supérieure, l'individu, consumé par l'anarchie, descend vers la mort. (*Loc. cit.*, p. 187.)

III. — LA MORT PAR L'ANIMALITÉ

Vers toutes les formes de mort. La mort physique d'abord par l'épuisement et les maladies, les violences (meurtres et suicides) qu'entraînent les abus passionnels. Histoire ancienne, dont le Père A. Eymieu, S. J., a résumé les tristesses dans son livre intitulé *Paiëns*, et que la chronique des journaux quotidiens, chez nous comme ailleurs, ne cesse de transformer en actualité. « L'odeur de la mort qui flotte sur notre temps, écrit Daniel-Rops, est aussi une odeur charnelle. » Et il poursuit sa pensée en des termes qui devraient nous faire réfléchir:

Ce n'est point par hasard que notre temps est à la fois celui où la mort menace, incessante, le plus grand nombre d'hommes par la misère, par la faim, par la guerre, et celui où se marque le plus lourdement peut-être une domination sexuelle dans les sentiments et dans les actes. (« Le jugement par l'animalité », dans *Problèmes de la sexualité*, p. 282.)

Non pas, continue-t-il, que « notre époque cède à la débauche... plus que d'autres ». Mais « il s'agit, bien davantage encore que des faits, du jugement que les hommes portent sur eux ». En effet,

les périodes historiques où se défait le jugement moral montrent toutes le même caractère: la vie, n'étant plus respectée dans sa fin, ne l'est plus dans sa source; on jouit comme on tue, au hasard des instincts ou des perversités. L'intellectualisme, la violence sexuelle et le goût du sang composent les ingrédients dont usent, comme de stupéfiants, les civilisations qui ont perdu le sens de la vie véritable...

Le déchaînement sexuel auquel nous assistons, mystérieusement lié aux menaces de catastrophes qui pèsent sur nos horizons (Daniel-Rops écrivait cela en 1937), n'aurait-il pas valeur de symptôme? Notre société qui exalte la chair et fait si bon marché de la vie humaine ne subirait-elle pas... le jugement par l'animalité? (*Loc. cit.*, pp. 283-284.)

Qu'on relise, à la lumière de cette citation éclairante, ce que nous avons écrit sur l'immoralisme de la guerre, des revues américaines non catholiques, de la réclame faite aux films et spectacles exhibitionnistes, des jugements qui se répètent de Montréal à Hollywood...

Autre forme de mort, la stérilité humaine résultant du dérèglement charnel. Non seulement la mort par la maladie et les violences individuelles ou nationales,

mais aussi cette mort sans violence qu'est la stérilisation des peuples rongés par l'égoïsme (quel sociologue sérieux n'a pas lancé à ce sujet son cri d'alarme?). Enfin cette mort plus obscure et parfois inconnue à jamais de tout autre que de celui qui la sent présente au plus intime de son âme: la stérilité de l'intelligence et du cœur qui affecte celui dont on paraît sûr (devant l'éclat de ses jeunes richesses humaines) que « les fruits passeront la promesse des fleurs », et qui ne donne et ne donnera jamais rien.

Ou bien « l'arbre qui fait sa fleur » (Claudel), mal défendu, est piqué très tôt du ver rongeur, et la sève de l'âme ne peut jaillir en créations fécondes, engourdie, inhibée qu'elle est par le sentiment de culpabilité, « le plus fréquemment marqué à propos de la vie sexuelle » (Dr Étienne de Greeff, *les Instincts de défense et de sympathie*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, p. 193). Ou bien, plus tard, au moment où le jeune paladin s'apprête à faire passer dans le climat politico-social de son pays un vent frais et pur de dévouement désintéressé à la communauté de ses frères, il succombe bêtement au piège que lui tendent des politiciens putrides; surpris par eux en flagrant délit de la fornication ou de l'adultère qu'ils ont savamment minuté pour le perdre, il doit toute sa vie payer de son silence et de son inaction le prix de la réputation qu'il tient à conserver auprès de sa famille et de ses amis. Par un art achevé du camouflage public, dont l'hypocrisie la plus efficace consiste à porter le jeune homme compromis jusqu'aux honneurs et dignités marqués essentiellement du caractère de la probité et du désintéressement, — mais que le chantage transforme en bastions de la médiocrité, parfois même en postes permanents de trahison, — l'échec et la stérilité d'une vie riche de promesses, la mort spirituelle d'un homme doué de facultés rédemptrices deviennent le symbole du service professionnel ou national, le cachet de la valeur humaine.

Mais le camouflage ne peut jamais être si parfait qu'il ne finisse par se démasquer; ce qui arrive le plus souvent par la tolérance officielle qu'il faut bien — sans quoi, gare au chantage! — accorder aux mêmes agissements dont relèvent et certaines charges et leur stérilité. Le cercle vicieux se trouve alors fermé.

Et ainsi, le sexe qui, maintenu à sa place et dans son ordre, est le signe de la fécondité et du service social, devient, quand on invertit sa finalité, l'égout des sources polluées, le morne marais où s'enlise la générosité.

IV. — VERS L'AMOUR

Or la « finalité supérieure » dont parle Thibon, et à laquelle est ordonné le sexe, c'est l'amour procréateur sacramentel. C'est lui qui est, « à l'intérieur de notre être sensitif », ce « pôle épuré, aérien, *pneumatique* », duquel dépend le « pôle charnel, terrestre, au sens péjoratif de ces mots. Le premier transcende l'animalité;

le second, par l'égoïsme, l'âpreté, la tyrannie vampirique des tendances dont il est la source, nous ravale souvent au-dessous de l'animalité » (Thibon, *loc. cit.*, p. 189).

Parce que l'homme est *esprit* et corps, sa fécondité charnelle ne peut être assimilée à la reproduction animale, Dieu lui-même intervenant pour créer directement l'âme spirituelle du rejeton humain. Également parce que l'homme est esprit, l'acte procréateur ne peut en aucune façon se comparer à l'accouplement animal. Entre un homme et une femme, il y a toujours eu, il y aura toujours un *mystère* d'attrait *personnel*, qui appartient à un ordre d'existence spécifiquement différent de l'instinct à quoi cèdent aveuglément mâles et femelles du règne animal. C'est ici qu'apparaît la vérité du mot de Péguy: « le spirituel est aussi charnel » et réciproquement.

Car *a*) le sexe imprègne toute la personne, et *b*) nulle activité corporelle n'engage l'âme aussi profondément que l'activité sexuelle.

a) L'âme masculine et l'âme féminine, par le mystère qui leur est propre, s'harmonisent en se complétant. L'attrait qui porte l'un vers l'autre l'homme et la femme s'accompagne d'une vibration émotive inconnue des animaux, parce qu'il « possède un contenu qui, par son sens et sa nature, tend à s'insérer dans des expériences supérieures purement spirituelles » (Dietrich von Hildebrand, *Pureté et Virginité*, Paris, Desclée, 1947, p. 20). Expériences où « le corps et l'âme... entrent en un contact singulier » (au sens philosophique de ce mot), qui révèle « en un certain sens le secret de chacun, ce qu'il cache instinctivement à autrui » (*ibid.*).

Découvrir ce domaine, c'est révéler notre vie la plus cachée, c'est initier quelqu'un au mystère de notre être. Voilà pourquoi ce domaine est le royaume propre de la pudeur. La pudeur nous retient, par-dessus tout, de dévoiler notre mystère devant les autres. Un homme est pudique ou impudique en première ligne d'après son attitude à l'égard de ce domaine... Si c'est là que réside le secret mystérieux de chacun, le dévoiler ou le livrer équivaut à se livrer soi-même. (*Ibid.*)

Le même auteur ajoute en note (p. 199):

Rien ne serait plus faux que d'interpréter cette tendance à cacher notre intimité dans la sphère sensuelle comme si elle était exclusivement ou premièrement une tendance à cacher quelque chose de laid ou de peccamineux.

Ce qui est *laid* et *peccamineux*, par conséquent, c'est d'exhiber, en dehors du don intime de l'amour, ce mystère qui de soi ne se révèle (l'Écriture dit: ne se *connaît*) que dans l'intimité sacrée de l'amour conjugal.

b) Car l'âme est naturellement mêlée à l'exercice de la fonction sexuelle; et « dès que j'accorde l'autonomie à la sphère sensuelle, aussitôt que je ne fais pas entrer en ligne de compte sa fonction suprême au sein de l'amour conjugal, je fausse sa signification et je passe à côté du mystère qui y réside » (*ibid.*, p. 24).

Étant donné l'unité du composé humain et les rapports étroits qui unissent en nous l'âme et le corps, provoquer cette activité, c'est faire passer à l'acte, du même coup, l'amour lui-même. Les intentions superficielles ne changent

rien à ces fonctions primordiales. Qu'on le veuille ou non, l'émotion dont s'accompagne l'activité dont nous parlons est le lien psychologique par où notre volonté s'engage en notre organisme et y est prise. Cela même qui la rend appétible est qu'elle est l'aspect sensible et corporel de l'amour, et qu'elle complète l'homme de cette manière-là: elle ne l'exalterait pas, elle ne l'attirerait pas à ce point si elle n'était, en quelque sorte, le paroxysme de son humanité, le sommet où, devenant principe d'homme, il devient homme au maximum...

Ailleurs, pour ce qui concerne la charité ou la justice, par exemple, l'action extérieure du corps et la décision volontaire ne sont pas aussi étroitement unies, de sorte que l'action extérieure en elle-même peut n'intéresser que de façon relativement légère la volonté d'être bon ou d'être juste...

Mais ici tel n'est pas le cas. Le vouloir agit précisément en tant qu'il ne fait qu'un avec une fonction organique bien déterminée et qu'il ne peut rien qu'avec elle.

Que faire si la boisson te scandalise?

Raymond-Marie BÉDARD, O. P.

DANS CET ARTICLE, nous étudierons le problème du scandale des boissons alcooliques pour les individus, en utilisant les données de la théologie thomiste, de la science clinique et de notre expérience pastorale psychiatrique, puisée dans notre travail de rééducation émotive, sociale et religieuse auprès des personnes adonnées à l'alcool.

I. — LE PROBLÈME

Avant de répondre à cette question: « Que faire si la boisson te scandalise? », il importe de définir les termes *boisson* et *scandaliser*, de déterminer *quelles catégories de personnes peuvent être scandalisées* et de préciser le sens de la question posée.

1. *La boisson.* — Par boisson nous entendons ici toute boisson alcoolique soit fermentée, comme le vin et la bière, soit distillée, comme le brandy, le whisky, etc. Nous donnons au mot boisson ce sens général, car l'expérience prouve que des gens peuvent s'enivrer et de fait s'enivrent non seulement au whisky, mais à la bière et au vin.

2. *Scandaliser.* — Le verbe scandaliser vient du mot grec *scandalon* qui veut dire pierre d'achoppement, obstacle qui peut faire tomber, occasion de péché.

La boisson scandalise quelqu'un lorsqu'elle le fait tomber dans l'intempérance, ou bien lorsqu'en diminuant la maîtrise qu'il doit avoir de lui-même, elle le porte à omettre le bien qu'il devait faire et à commettre le mal qu'il devait éviter.

3. *Les personnes que la boisson peut scandaliser.* — Il y a trois catégories de gens que la boisson peut scandaliser: ceux qui boivent trop, ceux qui boivent modérément et ceux qui n'ont jamais bu.

Nulle part, donc, la moralité n'est aussi engagée dans l'activité corporelle; nulle part l'activité du corps n'est aussi intrinsèquement d'ordre moral; nulle part non plus n'apparaît mieux, dans d'aussi rigoureuses exigences, la valeur absolue que notre âme donne à notre chair. (Émile Mersch, S. J., « Amour, mariage, chasteté », dans *Intelligence et conduite de l'amour*, Paris, Desclée, 1945, pp. 103-104.)

L'impudeur, l'impudicité, prélude obligé de la prostitution, galvaudage de l'intimité réservée à l'amour, est donc une immoralité indiscutable pour des civilisés et des chrétiens. C'est cette immoralité même qu'exploitent les entrepreneurs de spectacles exhibitionnistes et que tolèrent, protègent et même défendent légalement les autorités civiles dans une cité, dans une province, dans un pays qui se piquent d'illustrer la civilisation et la chrétienté.

Sur le problème de l'alcoolisme, voici le troisième article de l'étude que le P. Bédard, maître en service social psychiatrique, a commencée l'an dernier (juin et octobre).

4. *Sens précis de la question.* — Quand on pose la question: « Que faire si la boisson te scandalise? », on veut savoir quelle attitude humaine et chrétienne de sobriété une personne doit prendre devant la boisson, si son usage la fait tomber dans l'intempérance ou lui enlève la maîtrise de soi requise pour l'accomplissement de ses devoirs.

II. — CEUX QUI BOIVENT TROP

1. *Ne pas confondre intempérant et alcoolique.* — La première catégorie de personnes que la boisson peut scandaliser, ce sont les gens qui boivent trop: l'usage devient pour eux occasion d'abus. Ils se divisent en deux groupes: les intempérants et les alcooliques.

Des *intempérants* on peut dire qu'ils restent maîtres de la boisson qu'ils prennent. S'ils le veulent, ils peuvent boire modérément; et de fait, en certaines occasions, ils se font un point d'honneur de rester modérés pour ne pas nuire à leur travail, pour ne pas perdre leur situation ou leurs chances d'avancement. Mais quand arrivent la fin de semaine ou certaines fêtes sociales ou familiales, ils se livrent à leur passion, ne comprenant plus pourquoi en tout temps il faut rester modéré. Ils pourraient rester sobres, s'ils le voulaient; mais ils ne le veulent pas, parce qu'ils ne voient pas de raisons de demeurer tempérants lorsque tant d'autres se livrent à l'intempérance.

Les *alcooliques*, eux, ont perdu toute force devant la boisson, soit qu'ils ne puissent conserver la maîtrise d'eux-mêmes après le premier verre, soit qu'ils éprouvent un « besoin » périodique ou continu de boire pour faire face à la vie, soit qu'ils désirent renoncer à l'alcool sans en avoir le courage. On comprend que la boisson soit une occasion de scandale plus grande pour les alcooliques que pour les intempérants.

Il y a des signes au moyen desquels on peut reconnaître si une personne qui boit trop est devenue alcoolique. Ces signes, basés sur l'expérience clinique et l'histoire des buveurs, éclairent beaucoup les spécialistes qui travaillent à comprendre les alcooliques pour les aider à se réhabiliter. Voulez-vous savoir, vous qui buvez trop, si vous êtes un alcoolique ou quelqu'un en frais de le devenir? Voici vingt questions auxquelles vous répondrez au fond de vous-même avec franchise et sincérité. Ce test de vingt questions, élaboré par le Dr Robert S. Seliger, médecin psychiatre, est utilisé à l'hôpital de l'Université Johns Hopkins, de Baltimore, pour savoir si un patient qui fait usage de boisson est un alcoolique. Lisez attentivement ce test alcoolique et répondez *oui* ou *non* à chaque question posée.

1° Perdez-vous du temps à l'ouvrage à cause de la boisson?

2° Est-ce que la boisson apporte le malheur à votre foyer?

3° Buvez-vous pour surmonter votre timidité avec les autres?

4° Est-ce que la boisson affecte votre réputation?

5° Est-ce que la boisson vous crée des embarras financiers?

6° Éprouvez-vous du remords après avoir bu à l'excès?

7° Quand vous buvez, fréquentez-vous une classe de gens à laquelle vous ne voudriez jamais vous mêler quand vous êtes à jeun?

8° Est-ce que la boisson vous rend insouciant à l'égard de votre famille?

9° Est-ce que la boisson diminue votre ambition?

10° Éprouvez-vous le « besoin » de boire à certains moments du jour?

11° Sentez-vous le « besoin » de boire le lendemain matin, pour combattre les effets de l'ivresse de la veille?

12° Est-ce que la boisson rend votre sommeil difficile?

13° Est-ce que la boisson diminue votre capacité de travail?

14° Est-ce que la boisson est en train de ruiner votre emploi ou vos affaires?

15° Buvez-vous pour oublier vos ennuis ou vos inquiétudes?

16° Êtes-vous porté à boire seul?

17° Après avoir bu à l'excès, éprouvez-vous des pertes de mémoire?

18° Votre médecin vous a-t-il traité pour excès de boisson?

19° Buvez-vous pour vous donner confiance en vous-même?

20° Vous êtes-vous déjà fait traiter dans un hôpital ou une institution à cause de la boisson?

Voici le résultat de vos réponses. Un *oui* à l'une de ces questions laisse entendre que vous pouvez être un alcoolique. Un *oui* à deux de ces questions veut dire: il est probable que vous êtes un alcoolique. Un *oui* à trois de ces questions signifie: il y a peu de doute que vous ne soyez un alcoolique.

2. *Les alcooliques.* — Celui qui est alcoolique, que doit-il faire devant la boisson qui le scandalise? D'abord, se rappeler qu'il est un malade par rapport à la boisson, un peu comme le diabétique par rapport au sucre. Quant on devient diabétique, on le reste pour la vie; on ne guérit pas du diabète: on peut seulement maîtriser cette maladie, soit en prenant de l'insuline que le pancréas malade ne peut plus sécréter dans le sang pour absorber le sucre, soit en retranchant complètement le sucre de son régime. Ainsi en est-il de

l'alcoolique. C'est un malade. Il s'est formé en lui un état d'esprit qui se traduit par une passion impulsive et irrésistible pour la boisson. Maladie incurable en ce sens que l'alcoolique ne pourra jamais boire de nouveau modérément. Quand on devient alcoolique, on l'est pour la vie. On peut cependant mettre un frein à la maladie en se faisant aider et en renonçant à la boisson pour la vie.

L'alcoolique qui éprouve une passion invincible pour la boisson rien qu'après avoir pris le premier verre n'a qu'une chose à faire pour ne plus être scandalisé: s'abstenir volontairement de toute liqueur enivrante.

L'alcoolique qui périodiquement ou presque continuellement éprouve un « besoin » irrésistible d'alcool, ne pouvant par lui-même dominer sa passion impulsive, doit se faire aider par quelqu'un de spécialisé, peu importe que ce soit un prêtre, un médecin, un psychiatre, un psychologue ou un travailleur social. Ce spécialiste en alcoolisme aidera à découvrir et à résoudre graduellement les conflits intérieurs qui portent à boire impulsivement; il travaillera à changer l'attitude émotive du milieu à l'égard de l'alcoolique; il amènera celui-ci à se rapprocher de Dieu pour le rendre capable de s'éloigner de la boisson. Une fois délivré de sa passion impulsive pour l'alcool, l'alcoolique doit demeurer abstinent le reste de sa vie. Pour persévérer dans ce renoncement perpétuel à la boisson, il fera bien d'entrer dans un groupe de buveurs convertis ou d'abstinents volontaires (Cercle Lacordaire ou autre mouvement d'abstinence totale), car en travaillant au relèvement des autres buveurs, il affermira sa propre persévérance.

3. *Les intempérants.* — Les intempérants forment un second groupe de buveurs excessifs que l'alcool scandalise. En principe, ils peuvent être modérés s'ils le veulent; mais, en fait, ils ne veulent pas parce qu'ils croient trouver dans la boisson un moyen facile de calmer leurs douleurs physiques, de noyer leurs tristesses et leurs inquiétudes, d'oublier leurs problèmes, de surmonter leur timidité, d'augmenter leur confiance en eux-mêmes et de se rendre la vie plus joyeuse.

Que doit faire l'intempérant pour ne plus être scandalisé par la boisson qui l'entraîne si souvent aux excès et même à de nombreux péchés? L'attitude la plus prudente, c'est l'abstinence volontaire de toute boisson alcoolique. Il lui serait, en effet, plus difficile d'être modéré que tout à fait abstinent: l'abstinence absolue apparaît moins ardue à l'intempérant, qui n'éprouve pas comme l'alcoolique un attrait irrésistible pour la boisson. Tandis que s'il continue à faire usage d'alcool, non seulement la boisson continuera à le scandaliser en fortifiant l'habitude de l'intempérance, mais elle le conduira progressivement à la maladie de l'alcoolisme.

La plupart de ceux qui sont aujourd'hui des alcooliques ont commencé par être des buveurs intempérants. Cessant de boire lentement, ils se sont mis à avaler d'un trait toutes les rasades. Non contents de boire

comme les autres et avec les autres, ils consommèrent en cachette quelques verres de plus que les autres. Ils se vantaient d'abord de leurs exploits alcooliques; ils répugnèrent bientôt à parler de la boisson qu'ils avaient prise. Ils se rappelaient fidèlement ce qu'ils avaient dit et fait sous l'influence de la boisson; ils furent un jour incapables d'évoquer les incidents survenus au cours des excès de la veille. Boire d'un trait, prendre de surcroît quelques verres en cachette, éprouver de la répugnance à parler de la boisson et des aventures auxquelles on la mêle, enfin perdre la mémoire après une ivresse, ces quatre réactions réunies sont les symptômes d'un changement profond qui s'opère dans la personnalité du buveur et dans son habitude de boire, c'est le signe certain qu'une passion impulsive est sur le point de se déclarer. L'intempérant doit alors cesser de boire immédiatement. S'il continue à prendre de l'alcool, il perdra vite la maîtrise de soi dès le premier verre; une passion invincible le poussera à boire, il sera devenu un alcoolique.

III. — CEUX QUI BOIVENT MODÉRÉMENT

Par définition, un buveur modéré garde une maîtrise suffisante de lui-même devant la boisson, et l'*usage* ne l'entraîne pas à l'*abus*. Il ne recherche pas l'intoxication et ne s'y expose pas, disent les docteurs Howard W. Haggard et E. M. Jellinek, de l'Université Yale. Il fait usage des breuvages alcooliques comme d'un condiment et pour leurs effets sédatifs légers. L'alcool ne constitue pas pour lui une nécessité ni une dépense considérable dans son budget.

Pour une personne capable de se dominer, la modération est un droit. Mais comme les liqueurs alcooliques, même prises modérément, affectent l'usage de la raison, la maîtrise de la volonté et le freinage des passions, il s'ensuit que la modération comporte le danger de tomber dans l'abus ou de perdre la maîtrise de soi requise pour l'accomplissement de ses devoirs. Voilà pourquoi la boisson peut scandaliser même ceux qui boivent modérément.

Quiconque fait un usage restreint de boissons fermentées, aux repas par exemple, et rarement ou très prudemment en certaines autres circonstances, celui-là peut rester un buveur modéré sans que la boisson risque de le scandaliser.

Mais le buveur, d'abord modéré, qui à table augmente la dose de son vin ou de sa bière, multiplie ou provoque les occasions de prendre de la boisson, est porté à imiter les habitudes alcooliques de son milieu social et recherche surtout la compagnie de personnes aimant à « lever le coude »; qui éprouve le désir de « prendre un coup » chaque fois qu'il lui faut vaincre sa timidité ou son complexe d'infériorité, oublier ses peines et rendre sa vie sociale plus spontanée et plus gaie; qui sent, lorsqu'il boit, remuer dans son âme des passions violentes de colère, de haine, de luxure, qu'il peut à peine dominer quand il est à jeun; qui de temps

en temps succombe à l'intempérance; qui, enfin, après chaque verre absorbé n'est jamais satisfait, mais éprouve un attrait toujours plus puissant pour le verre suivant: celui-là est habité par une tendance dangereuse qui graduellement le fera passer de la modération à l'intempérance; il a tous les signes du futur intempérant, et déjà on aperçoit en lui des symptômes de l'alcoolique en puissance.

Il serait plus prudent pour lui de renoncer tout de suite à la boisson. Plusieurs modérés de même constitution psychologique ont été scandalisés par l'alcool. La sagesse invite à profiter de la leçon.

IV. — CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE BU

On serait porté à le nier, pourtant les faits cliniques sont là pour prouver que la boisson scandalise même des gens qui n'ont pas encore bu, et cela dès qu'ils boivent un premier verre d'alcool.

D'abord, c'est le cas de ceux qui s'enivrent la première fois qu'ils absorbent de la boisson et qui continuent à boire à l'excès, sans passer par le stage de la modération. Ce premier verre a déclenché immédiatement une passion violente et irrésistible qui vient satisfaire chez eux une impulsion (névrotique ou psychotique) à fuir la vie réelle pour vivre dans le rêve. Quand on boit jusqu'à l'ivresse la première fois qu'on goûte à la boisson et qu'on devient aussitôt un buveur excessif, c'est le symptôme d'un trouble profond de la personnalité, voire d'une névrose ou d'une tendance prononcée à la psychose. Seul un désordre mental peut produire une telle réaction chez quelqu'un qui jusque là n'avait pas fait usage de boisson.

A côté des buveurs pathologiques, qui deviennent presque alcooliques en prenant de l'alcool pour la première fois, il y a un second groupe de gens qui n'ont jamais bu et que la boisson scandalise dès que leurs lèvres s'approchent du premier verre: ce sont les personnes allergiques à l'alcool.

L'intolérance à l'alcool, dit le Dr H. Bersot, est une hypersensibilité à l'alcool. Elle se manifeste par une réaction exagérée et anormale à de petites quantités d'alcool. Elle est liée à une diminution de résistance physique, nerveuse, mentale ou morale, soit héréditaire et constitutionnelle, soit acquise, soit encore due à certaines circonstances qui diminuent momentanément la résistance de l'individu.

Les manifestations de l'intolérance ressemblent en général à celles de la première phase de l'intoxication; mais cette phase joyeuse et exaltée de l'intoxication chez l'intolérant à l'alcool est produite par une petite dose d'alcool, elle apparaît très vite et avec une intensité anormale. L'intolérance la plus grave est celle qui conduit au manque de retenue. De cet intolérant on dit que le premier verre suffit à le rendre fou. Il arrive parfois que le premier verre de boisson forte fasse monter rapidement au niveau du conscient les passions refoulées du buveur intolérant et le porte à des manifestations alarmantes de colère, d'agression ou de passion sexuelle.

Dans le langage clinique, on appelle l'intolérance à l'alcool une « intoxication pathologique ».

Celui qui, le jour où il a pris son premier verre de boisson, a bu jusqu'à l'ivresse et a senti dans son âme une passion irrésistible pour l'alcool; celui qui n'avait jamais approché de ses lèvres une goutte de boisson et qui, en en prenant pour la première fois une petite dose, a laissé voir une intolérance anormale à l'alcool et des désordres passagers de conduite dont il ne se souvient même pas; celui-là, s'il veut ne plus être scandalisé par la boisson, n'a qu'une décision à prendre: soumettre à un traitement approprié ses troubles de santé physique, nerveuse et mentale et devenir abstinent pour la vie.

* * *

Voilà l'attitude de sobriété que doivent prendre les trois catégories de gens que la boisson a déjà scanda-

lisés, — ceux qui boivent trop, ceux qui boivent modérément et ceux qui n'avaient pas encore bu, — s'ils veulent éviter de tomber dans l'intempérance ou de perdre la maîtrise de soi nécessaire à l'accomplissement du devoir.

Si, dans cet article, nous avons laissé un peu dans l'ombre le rôle nécessaire de la religion, de la médecine, de la psychiatrie, du service social, de la psychologie et des mouvements d'abstinence totale dans la réhabilitation des différents types de personnes scandalisées par la boisson, c'était pour mieux faire ressortir l'attitude individuelle d'abstinence totale que la vertu de sobriété impose ou conseille à ceux qu'affectent certains troubles ou réactions de la personnalité. Saint Thomas dit très bien: « Le vin par lui-même n'est pas interdit; mais son usage peut être illicite en certains cas: si celui qui en boit le supporte mal ou... si la mesure n'est pas gardée. » (*Somme théol.*, II-II, q. 149, a. 3, c.)

L'Institut culturel « Jeunesse »

Albert GERVAIS

M. Gervais, directeur de l'Enseignement, revue de la corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec, présente à nos lecteurs une initiative culturelle récente.

SI NOTRE Landerneau littéraire doit un jour être doté d'une intelligente littérature enfantine, nous en devons un fier merci aux Écrivains pour la Jeunesse, dont l'œuvre patiente s'élabore et se poursuit avec une énergie indéfectible. Non satisfaits de mousser la création et la publication d'ouvrages à la portée des enfants par leur coopérative d'éditions, ces écrivains ont voulu intensifier leur influence en fondant l'Institut culturel « Jeunesse ».

Comme son nom l'indique, cet institut vise à propager la culture psychologique et littéraire indispensable à quiconque se sent tenté par la plume. Les cours de perfectionnement que nous énumérerons plus bas ne s'adressent pas seulement aux aspirants écrivains pour la jeunesse, mais à toute personne désireuse de se cultiver, de se préparer à la carrière littéraire. Que ces cours de composition, de culture générale, de psychologie, de poétique soient patronnés par les Écrivains pour la Jeunesse, voilà qui comporte une leçon: l'écrivain pour jeunes doit posséder une culture aussi robuste, sinon plus, que le romancier du grand public. L'écrivain pour la jeunesse s'intéresse aux multiples formes de l'humanisme et des humanités, et avec d'autant plus de zèle et de conviction que le petit peuple pour qui il imagine mille fantaisies lui apparaît comme une humanité en puissance, dont les exigences et les interrogations l'attraperont au piège à chaque page, si lui, l'auteur, sait peu ou sait mal. Un écrivain pour la jeunesse n'est donc pas un littérateur miniature, un sous-produit, et son métier est loin d'être un pis-aller, comme trop d'esprits le préjugent avec candeur.

Les cours de perfectionnement dispensés depuis trois ans par l'Institut culturel « Jeunesse », filiale des Écrivains pour la Jeunesse, témoignent assez éloquemment du sens esthétique et de la conscience « humaniste » de ceux et celles qui, à cette enseigne, destinent le meilleur de leur imagination créatrice à l'enchantement des petits. Et, en passant, il ne serait pas sans profit pour maint artisan de la « grande » littérature de venir s'asseoir, en élève docile, dans les classes de cet institut, pour y apprendre ou revoir ses règles de *syntaxe pratique*, ses notions de *stylistique française*, prendre ou reprendre contact avec la *psychologie de l'enfant* (quel auteur peut l'ignorer?), tâter quelque *méthode de culture personnelle*, s'initier à la *poésie*, autant de matières ou de sphères que l'écrivain — conteur, romancier, fabuliste, essayiste, etc. — doit posséder ou explorer à fond avant de noircir du papier.

Les disciples de l'Institut culturel « Jeunesse » se confient à des titulaires de premier choix: M. Richard Bergeron, directeur général des cours, titulaire des cours de *syntaxe pratique* et de *stylistique française*; Mme M.-Pauline Vinay, qui enseigne la *psychologie de l'enfant*; M. R.-S. Catta, qui traite de l'initiation à la *poésie*; M. Jean-Marie Laurence, qui suggère une méthode de culture par l'histoire littéraire.

Déjà, sont closes avec décembre 1951 trois séries (ou sections) des cours inscrits pour 1951-1952; mais janvier a inauguré les trois derniers thèmes d'étude au programme: la *stylistique française* (M. Bergeron); la *psychologie de l'enfant* (Mme Vinay) et le cours complet de M. Laurence. Le simple énoncé de ces matières mettra l'eau à la bouche de ceux et celles qui ont soif de perfectionnement culturel. Il appert que leur nombre s'accroît puisque, au début des cours, en 1949-1950, l'institut rassemblait une quarantaine d'élèves, chiffre qui doublait dès l'année suivante. La première année, un seul professeur suffit; cette année, il y en a quatre.

En plus des attestations, l'institut décerne des *certificats* de langue française, de culture littéraire, de psychologie de l'enfant. L'an prochain, moyennant l'obtention d'un certain nombre de ces certificats, l'institut accordera un *diplôme* général d'aptitudes à écrire.

On le voit, l'initiative de l'Institut culturel « Jeunesse » ouvre des fenêtres sur un horizon prometteur. Il paraît juste de lui souhaiter longue vie et large rayonnement.

FÊTES RELIGIEUSES ET COMMERCE

Le règlement municipal de Montréal sur la fermeture des magasins a déjà suscité de nombreux commentaires. Celui de Commerce-Montréal (12 novembre 1951), organe de la Chambre de Commerce du district de Montréal, compte parmi les meilleurs. L'éditorial s'intitulait : « Attaque à la liberté et à la tolérance ? » Comme il est loin d'avoir perdu son actualité, nos lecteurs seront intéressés par le substantiel extrait suivant :

IL SUFFIT de faire un léger retour sur l'histoire de la province de Québec, au chapitre du traitement accordé aux minorités, pour se rendre compte comme la majorité offre au monde entier un exemple sans rival d'une juste conception de la liberté et de la tolérance. A maintes reprises, cette conception et cette pratique de la liberté et de la tolérance ont été montées en épingle. Bien timides cependant ont été les voix pour le reconnaître en temps opportun.

La nouvelle mesure ne porte pas atteinte à la liberté de la minorité. Elle n'oblige pas celle-ci à professer les dogmes de foi que partagent les sujets de l'Église catholique romaine. Que demande-t-elle ? Faciliter à la population, en très grande majorité catholique, la liberté dans l'exercice du droit de s'acquitter dignement des devoirs prescrits par l'Église. Si tous les catholiques s'abstenaient les jours de fêtes religieuses de fréquenter les établissements commerciaux, combien de maisons devraient d'elles-mêmes fermer leurs portes pour ne pas marcher à perte. L'immaturité spirituelle de certains catholiques n'est pas une excuse; pas davantage la liberté relative dont jouiraient les employés catholiques d'être ou de ne pas être en service. La vraie liberté n'est pas synonyme de spéculation sur la faiblesse humaine avec tout l'art publicitaire approprié. Les maisons à direction de foi protestante ou juive qui, d'elles-mêmes, prennent l'initiative de fermer leurs portes ne se sont jamais plaintes d'attaque à la liberté. Elles ont mis en application un sain principe d'affaires qui veut que l'on ne rame pas à rebours du courant dans le milieu social dans lequel on transige; elles ont mis en pratique une conception réaliste de l'art des relations purement humaines avec leur clientèle.

La nouvelle mesure a été accusée également de brèche à la tolérance qui existait jusqu'ici. Intolérance, ces démarches faites auprès des établissements intéressés en vue d'obtenir leur appui volontaire au respect des convictions religieuses de la majorité ? Intolérance, ces démarches pour mieux faire comprendre les réalités montréalaises, les prescriptions de la religion dont font partie la grande majorité de leur clientèle et de leurs employés ? Commerce-Montréal sait que ces démarches ont la plupart du temps essuyé un refus pénible. Intolérance antidémocratique, une mesure qui, pour approbation, exige une majorité des deux tiers des voix ? Intolérance, un règlement qui met tous les établissements commerciaux sur le même pied de concurrence ? Est-ce que justice et *statu quo* seraient devenus nécessairement synonymes ? S'il est vrai et regrettable que la persuasion a fait défaut, faut-il comprendre qu'une mesure disciplinaire en vue de faire l'ordre devient automatiquement de l'intolérance ?

Avec la nouvelle mesure, les catholiques pourront vaquer à leurs devoirs religieux en toute liberté; la conscience des fidèles des autres croyances ne sera pas violente, les établissements commerciaux se feront une concurrence plus loyale. On se demande à quoi pourrait servir une levée de boucliers pour renverser une décision juste. Car on serait en droit de chercher pour de bon d'où vient l'intolérance.

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

TRISTES CAS DE TAUDIS

ON NE PARLERA jamais trop du problème du logement, une opinion publique vigilante étant indispensable pour amener des solutions adaptées le plus parfaitement possible aux besoins. Voilà pourquoi il importe de faire écho au reportage publié dans le *Front Ouvrier* du 19 janvier dernier.

Le reporter s'en fut visiter, dans un quartier de Montréal, « des logements indignes d'un être humain ». Il y alla sur l'indication de gens scandalisés « de voir des personnes de leur entourage obligées de vivre dans des conditions intolérables ».

Premier cas. Famille avec deux enfants en bas âge. Le père, malade, ne travaille pas. Pour logis, un restaurant converti en taudis de trois petites pièces. Il y fait froid; cinq gallons d'huile par jour ne parviennent pas à bien réchauffer le plancher. Le reporter a senti le froid lui gagner les pieds au cours de ses quelques minutes de conversation avec la famille. « Il y a de quoi, lui dit le locataire. Regardez ce qui se passe dans la cave. » Un tuyau crevé y a déjà accumulé six pouces d'eau. Le propriétaire, au courant du fait depuis cinq jours, n'avait pas encore bougé. Pas d'embranchement pour l'eau dans la chambre de toilette, dont le plancher est complètement pourri; le locataire était à le remplacer à ses frais. La chambre occupée par la famille ne laisse pas passer la lumière, la fenêtre ayant été « bouchée complètement avec du carton afin de fermer l'entrée au froid. Par ailleurs, le tuyau qui conduit l'eau au lavabo laisse continuellement l'eau couler sur le plancher ».

Le propriétaire exige \$65 par mois pour ce logement. Quand les locataires actuels furent expulsés en décembre dernier de la chambre qu'ils occupaient, — « car dans les chambres on n'accepte plus d'enfants », — ils ne trouvèrent que ces trois misérables pièces. « Il fallait bien loger nos enfants quelque part; ce taudis, même à \$65 par mois, c'est mieux que la rue », déclara la mère.

Il est difficile de concevoir qu'on ait l'audace de demander \$65 par mois pour un pareil logis. Le reporter ne nous en voudra pas de souligner, contrairement à son opinion, que le cas paraît bien tomber sous la régie provinciale des loyers, même si les anciens locataires ont quitté les lieux.

Deuxième cas. Même immeuble. Une famille de huit « vit dans un trois-pièces à raison de \$37.50 par mois. Il faut deux fournaises pour chauffer ces trois pièces. La porte et les fenêtres sont tellement pourries qu'il est impossible d'y poser des vitres; on bouche les trous avec des morceaux de carton ». La mère apprend au reporter que le propriétaire n'a fait aucune réparation depuis dix ans. « La cave est remplie d'eau à l'année et nous avons dû condamner une pièce devenue inhabitable. »

Troisième cas. Même immeuble, au troisième étage. Loyer de \$40 par mois. « L'eau de la toilette coule sans arrêt. Le plafond de chacune des pièces s'est écroulé. Chaque dégel ou chaque pluie est un cauchemar pour la famille parce que l'eau s'infiltré dans chaque pièce par la couverture qui fait eau de toutes parts. »

Il paraît difficile d'attribuer au manque d'argent la négligence du propriétaire, une agence d'immeubles. « Tout ce pâté de maisons rapporte de bons dividendes... Selon une information digne de confiance, les neuf familles qui habitent ces taudis paient au propriétaire une somme de plus de \$225 par mois, soit près de \$3,000 par année. »

Quatrième cas. Autre immeuble, même rue. Même propriétaire. Une famille de quatorze personnes — le plus âgé des douze enfants a dix-huit ans — « vit dans un trois-pièces qui menace de s'écrouler ». Un écriteau avertit les piétons: « Éloignez-vous de ce bâtiment, danger. Les trois étages sont « tous occupés par des familles ». Notre famille de quatorze est à l'étage inférieur. « Les murs sont lézardés, les doubles fenêtres sont inexistantes et les deux fournaises, cela se comprend, consomment quarante-cinq gallons d'huile par semaine. »

Cinquième cas. Autre rue. Toujours le même propriétaire. L'immeuble, qui compte quatre logements, « n'a guère meilleure mine et n'est guère plus confortable » que les deux précédents. Dans un quatre-pièces « s'entassent quatorze personnes, dont douze enfants en bas âge. Huit enfants sont obligés de coucher dans la même pièce qui ne compte aucune fenêtre. Le loyer n'est pas élevé, seulement \$20 par mois. On endure son sort parce que le salaire ne permet pas un loyer plus élevé et que les familles de quatorze ne sont pas faciles à loger ».

**

Ces cas, d'après le reporter du *Front Ouvrier*, ne sont pas des exceptions. « Ces quelques faits peuvent être multipliés par cent, par mille, mais ils ne donneraient aucune idée de toutes les souffrances qu'endurent ces familles, car les pires restent cachées: ce sont les souffrances morales avec tout le cortège dégradant qui s'y trouve attaché. » On s'attriste et on s'indigne à la pensée qu'il est possible de multiplier les tristes cas de ce reportage. Le monde aura sans doute toujours ses pauvres et ses misérables, mais la justice sociale ainsi que le grand commandement de la charité exigent que tous les efforts soient tentés pour en réduire le nombre le plus possible. Pour ne pas avancer à l'aveugle dans un problème social aussi important, — le plus important, puisque la famille est en cause, — il faudrait qu'une enquête déterminât le nombre exact des taudis, et que cette enquête amenât ensuite, et sans tarder, un plan municipal d'action, appuyé au besoin par le provincial et le fédéral, comme dans le cas bien connu du *Regent Park* de Toronto. On a déjà trop attendu.

N'allons pas blâmer seulement Montréal. Nous entendions parler récemment d'une ville d'une trentaine de mille âmes qui a ses authentiques taudis. Pour elle, comme pour Montréal et pour toutes les villes qui connaissent ces misères, un mot d'ordre s'impose: *Faire vite et bien.*

LA PAIX PAR LA PRIÈRE

C'est à la fin de mai qu'aura lieu à Barcelone le 35^e Congrès eucharistique international. Dans la France catholique du 4 janvier, M. Jean le Cour Grandmaison insiste, à la suite du Pape, sur la possibilité d'éloigner la guerre par la prière.

LA PAIX, un problème avant tout spirituel? Combien, parmi nous, en sont assez convaincus pour attribuer — par exemple — plus d'importance à la prière silencieuse qu'à l'interdiction des armes atomiques, au Congrès eucharistique international de Barcelone qu'à une éventuelle rencontre de M. Churchill avec Staline?

Quelle exceptionnelle occasion de fléchir le ciel nous offre pourtant le Congrès eucharistique qui, du 25 mai au 1^{er} juin prochain, attirera à Barcelone des représentants de toutes les nations, de toutes les races, de toutes les classes sociales!

Le lieu même a sa signification. Par deux fois au cours de notre ère, l'Espagne a arrêté la marche des ennemis du Christ: quel serait notre sort, le sort de l'Europe, si, depuis quinze ans, l'Espagne était un État satellite?

Aux yeux de la foi, le congrès de Barcelone sera, sans doute possible, un des pôles autour desquels tournera le destin du monde au cours des prochains mois. Il est temps d'y penser, et de tout faire pour assurer à cette supplication mondiale, à cet hommage de l'humanité prosternée au pied de l'Hostie, une puissance irrésistible; pour en faire un acte de foi assez fort pour écarter les montagnes de la haine, de l'injustice et du mensonge.

Cela dépend dans une très large part de chacun de nous.

LE LOGEMENT EN FRANCE

Même si le problème du logement ne se pose pas exactement de la même façon chez nous qu'en France, il est utile de connaître cette fin d'un article intitulé: « Logement », paru dans Informations sociales (15 décembre 1951), revue des Services sociaux publiée par l'Union nationale des caisses d'allocations familiales.

CE QUE nous demandons:

1^o *Tout d'abord des crédits.* Répétons ce que nous avons déjà dit plus haut: nos parlementaires seront bien inspirés en prévoyant dès à présent les moyens financiers indispensables pour construire, dès 1952, à la cadence de 240,000 logements par an.

2^o *Quelques mesures législatives supplémentaires.* Faute de place, nous ne pouvons que mentionner les mesures qui devraient entrer dans le cadre d'une politique cohérente du logement.

a) La généralisation de la *cotisation interprofessionnelle* en faveur du logement.

b) Vote de la loi sur la *politique foncière* (pour construire, il faut des terrains!).

c) Promulgation de la loi sur le *livret d'épargne logement*.

d) Enfin et surtout, un *plan quinquennal* comportant toutes les mesures économiques, financières et fiscales permettant de transformer le slogan de 240,000 logements par an en une substantielle réalité, et de soustraire ce plan aux vicissitudes des discussions budgétaires annuelles.

Aucune action ne peut être plus favorable à l'établissement d'une paix sociale véritable et à la cohésion morale de notre pays que l'adoption dans l'enthousiasme, tant par l'opinion publique que par le parlement et le gouvernement, de la vaste politique du logement que tous les sans-logis et tous les mal logés (et ils sont de plus en plus nombreux en France) réclament avec une réelle angoisse.

Au fil du mois

« Mike » Pearson Puisque l'honorable Lester Bowles Pearson a été choisi, pour la deuxième année consécutive, comme l'homme vedette au Canada, nous espérons que la joie qu'il en a éprouvée lui permettra de prendre en bonne part ce que nous avons à lui dire ici.

Après avoir présidé à Rome les séances de l'O. T. A. N. (Pacte Atlantique), M. Lester B. Pearson est allé rendre visite au Saint Père — juste à la dernière heure. Mais passons... Tous ceux qui connaissent le protocole furent abasourdis de le voir en complet gris.

M. Pearson aime d'avoir l'air débonnaire. Il est dégagé, porte la cravate papillon, s'appelle *Mike*. Mais qui eût pensé un seul instant qu'il se serait présenté à une audience spéciale du Saint Père, en complet gris?... Ministre des Affaires extérieures et chef de notre corps diplomatique, M. Pearson n'ignore pas les strictes exigences du protocole. Il n'est pas passé des *hustings* de la politique électorale aux salons de la diplomatie. Il fut nourri dans le sérail. Et c'est de notre ambassade à Washington qu'il vint au ministère des Affaires extérieures à Ottawa. « Diplomate canadien », dit le *World Biography* immédiatement après son nom.

Auparavant, le *glamour boy* de M. King avait vécu plusieurs années à la Maison Canadienne de Londres. C'est là, à quelques pas du *Trafalgar Square*, — au cœur même de la capitale impériale qui vit naître la diplomatie en pantalon rayé, où l'on siégeait aux Communes en chapeau haut-de-forme de soie, et à la Cour de justice en perruque classique, — que M. Pearson apprit la grammaire correcte, subtile, parfois compassée du protocole. Sous le regard attentif de Mme Ferguson et de Mme Vanier, hôtesse de la Maison Canadienne, le jeune *Mike*, sans effort et sans gêne, recevait au thé selon le rituel le plus exact d'un monde où l'étiquette est un langage souverain.

Le jeune secrétaire d'ambassade a rempli depuis une belle carrière. Aux Nations Unies et à la présidence du Pacte Atlantique, nous nous félicitons qu'il ait fait honneur à son pays. Et nous regrettons d'autant plus qu'il se soit permis, au Vatican, de manquer à la bienséance extérieure.

Si bon copain soit-il, M. Pearson n'a pas le droit, dans les fonctions officielles, d'agir comme *Mike*. Il est le ministre des Affaires extérieures du Canada.

L. D'A.

Budget provincial Le budget québécois dépasse les \$260,000,000 pour une population de 4,000,000. En 1871, 1,191,500 âmes jouissaient d'un revenu atteignant à peine \$1,632,000. En 80 ans, donc, le revenu s'est multiplié par 160, et la population par 3½. C'est dire qu'une politique impossible alors nous est permise, nous est imposée. Sans doute l'argent est-il soufflé, mais enfin Québec a les moyens de voir à établir sa jeunesse qui s'éparpille. Et de ne plus répondre: « Pas d'argent » aux colons qui réclament \$5,000 ou \$10,000 pour le drainage et l'essouchage mécanisé.

En 1891, les revenus provinciaux étaient de \$3,457,000; en 1901, de \$4,563,000; en 1911, de \$7,033,000; en 1921, de \$15,915,000; en 1931, de \$41,631,000; en 1941, de \$91,999,000; ça a monté vite. Sans doute qu'il se perd beaucoup d'argent dans les ronces et les pierres du chemin, dans les juteux contrats que grappillent divers oiseaux. A propos de \$11,814,000 des fameux \$16,000,000 de « la colonisation rationnelle et progressive », on n'est pas satisfait de la comptabilité du ministère qui a tant refusé de secours, faute d'argent. On aimerait entendre M. Beaulieu répondre autre chose que: « C'était pire sous le régime Taschereau. » Alors

aussi le bon crédit de la province servait de mauvaise couverture... Mais deux maladies ne font pas une santé.

L'on a raison de consacrer beaucoup aux écoles et aux hôpitaux; mais les enfants grandis et les malades guéris, qu'en fera-t-on? mieux que des soldats et des déracinés? Notre insouciance les laissera-t-elle désertes, surpeupler nos villes, ou s'angliciser à Toronto, à Sarnia et jusqu'à Vancouver? Ne ferons-nous pas plus et mieux dans le recrutement pour la conquête du sol? N'organiserons-nous rien pour les réfugiés latins qui voudraient cultiver ici plutôt que dans l'Ontario?... Pour employer une comparaison sportive, nos chefs seront-ils toujours des gardiens de buts, et jamais de bonnes lignes d'avant?

Al. D.

Recherche La mode est à la recherche scientifique. De bons agronomes, professeurs à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ont eu l'heureuse idée d'expérimenter sur les patates aussi loin que Clarke-City, Sept-Iles et Matamik, sur la Côte Nord. Gratifiés par M. Barré d'une somme de \$2,500, M. Campagna et des compagnons apportaient dix variétés de tubercules, pour voir ce que pourraient donner trois cent mille acres d'un sable enrichi d'engrais chimiques. Plus tard, on verrait pour les betteraves, le tabac, etc.

Ils expérimentent, non sur des parcelles de vingt pieds carrés, mais sur des arpents, que surveille un simple jardinier du cru. Le résultat: trois cent vingt minots à l'arpent, sans arrosage, ni maladies, ni insectes, ni gelées hâtives. Succès complet. On ne le chante pas encore: ces savants procèdent scientifiquement. Ils vont répéter l'affaire et ils se prononceront dans quatre ou cinq ans. Qu'ils nous pardonnent d'en parler tout de suite pour les féliciter et pour leur susciter des imitateurs en d'autres domaines. Pourquoi pas dans la grande culture maraichère au nord de Montréal, dans nos Laurentides à touristes? La Côte Nord s'éveille bien, mais les Laurentides se traînent les pieds en fait de jardinage. Grâce à l'électrification rurale, Québec devra pourtant secouer les routines et donner des chocs aux engourdis.

Al. D.

Au Pacifique Certains fanatismes étonnent plus que d'autres. Si l'on comprend qu'une variété de ministres protestants boudent l'idée d'une ambassade chez le Pape, on est surpris de voir des éducateurs de la Colombie britannique, convenablement instruits, se lancer, non seulement contre les écoles bilingues de Maillardville, mais contre toute justice envers les écoles libres. Parlez donc de champions de la liberté! Et cela, un mois après que la princesse Élisabeth a fait écrire à Mme Burnada: « Son Altesse royale regrette infiniment de n'avoir pu donner suite à votre désir de dire (*sic*) quelques mots en français à Vancouver et Victoria: votre aimable invitation ne lui est parvenue que quelques jours après son séjour à Victoria... »

Puisque le Canada est pays bilingue et pays chrétien, pourquoi la Fédération des instituteurs de la Colombie s'oppose-t-elle aux parents qui réclament la liberté d'enseigner Dieu et le français sans être punis d'une double taxe? On attendrait mieux d'instituteurs ordinairement très forts sur les libertés et censés connaître l'histoire française et chrétienne du Canada, de l'Atlantique au Pacifique. Si la jeunesse de là-bas est livrée à de pareils visionnaires, étroits et têtus, peut-on espérer d'eux autre chose qu'une génération contaminée? La foi en Dieu et la langue des rois sont-elles poison au delà des Rocheuses? Vraiment, l'union — ou l'unité — a du chemin à faire, et ce n'est pas aux Québécois à le faire.

Al. D.

Ennemis de la moralité publique

La propreté morale de nos cités subit des assauts continuels de toutes parts.

Les ennemis sont légion: libertins et entrepreneurs du vice qui exploitent la boisson et la luxure; personnages officiels qui vendent leur protection et leur silence; bonnes âmes qui se voilent la face et ferment les yeux devant les hideuses réalités et leurs sombres conséquences. Ajoutez le groupe non moins néfaste des partisans de la « liberté » sans contrôle, adversaires de toute censure, de toute mesure policière, spécialement dans le domaine des amusements et des spectacles. Leur œuvre est sournoise; elle ne tend pas moins à saboter les meilleures initiatives de salubrité publique.

Un exemple. Récemment, M. Duplessis enjoignait aux tenanciers de cabarets, théâtres et débits de boisson de fermer leurs établissements de bonne heure les veilles de Noël, du Jour de l'An et des Rois. N'importe quel chrétien sérieux devait, semble-t-il, approuver cette mesure bienfaisante et en souhaiter la parfaite observance. *Le Devoir*, pour sa part, fut heureux de noter que le Jour de l'An, cette année, apparut plus digne, plus familial et plus joyeux. Le nouveliste de la *Gazette*, lui, pour tout commentaire, s'apitoie sur le sort des pauvres propriétaires de cafés et d'hôtels, déplore l'aspect *dull* de la métropole ces soirs-là, le régime d'austérité imposé aux citoyens et aux visiteurs.

Autre exemple. Un monsieur George Hillyard Robertson, dans un article de la revue *Maclean's* (15 janv. 1952), en veut à la censure des films. Le titre de l'article dit assez dans quel esprit il est écrit: *The Scandal You Take for Granted*. L'auteur ne se contente pas de dénoncer les anomalies, trop réelles et pratiquement inévitables, de ce genre de contrôle. On dirait qu'il en veut au principe même de la censure. Voici comment il juge celle de la province de Québec, qui fait une œuvre difficile d'une manière très discutable, mais sûrement pas par excès de sévérité: *Film censorship as practiced in Quebec is one of the most advanced examples of the direction which statecontrolled censorship inevitably takes... The board is composed entirely of Roman Catholics and, although there is nothing written into their code to cover it, all members recognize an automatic submission to the Church in matters of film censorship... In effect this means no film shown in Quebec can contain scenes of direct killings, kissing another man's wife, suicide, or scenes condoning the idea of divorce. Although none of these are specified in the code, the board automatically terms such situations « immoral » and cuts accordingly. The resulting product is in itself sometimes of dubious morality.* L'Église catholique exercerait sa tyrannie sur les censeurs, ce qui aurait pour effet de bannir les scènes de meurtre, de suicide, d'infidélité conjugale et de divorce! C'est le grand tort de la censure québécoise aux yeux de notre homme.

Par leur sournoiserie, les esprits « larges », propagandistes de la licence, comptent parmi les plus dangereux ennemis de l'ordre et de la moralité publique.

E. G.

Des étudiants sérieux

Ce titre pourrait s'écrire au féminin aussi. Car je veux souligner le mérite de certains journaux et revues d'étudiants. *Docete*, journal des élèves de l'Institut pédagogique, entretient une liberté d'expression qui s'allie sans effort avec le goût de la réflexion et chez les élèves actuelles et chez quelques jeunes anciennes. *Le Carabin*, journal des étudiants de l'Université Laval, a fait de tels progrès dans sa présentation, sa correction typographique et la qualité de ses articles (particulièrement sur le sujet grave de l'intégration de la culture dans une pensée et une vie religieuses souveraines, puis sur cet autre, très important à son niveau: l'autonomie réfléchie dans la conduite de nos affaires canadiennes) qu'il est juste de l'en féliciter.

À l'Université de Montréal, c'est par deux revues que se manifeste la ferveur intellectuelle d'un bon groupe d'étudiants. *Thémis*, revue juridique lancée par des étudiants en droit, publiait son troisième numéro en décembre dernier; *Reflets*, revue littéraire fondée par les étudiants de la faculté des lettres, faisait, le même mois, sa première apparition. Deux vraies revues, sérieuses et de haute tenue. Toutes deux semblent unir étudiants et professeurs dans une souple collaboration: la première, sur le plan même de leurs intérêts professionnels; la seconde, sur le plan plus large d'un « humanisme intégral ». *Reflets* consacre son premier numéro à la littérature canadienne-française et nous offre un texte de M. Guy Frégault (« Civilisation et littérature canadienne-française au XVIII^e et au XIX^e siècle »), qui est dans sa meilleure veine: discret et incisif tout ensemble. Les articles des étudiants Jean Blain sur Saint-Denys Garneau, de Roland Gendreau sur Alain Grandbois, de Maurice Bertrand sur le roman et de Charles Franc sur la critique au Canada français; les notes sur le nationalisme, le théâtre chez nous, puis sur le professorat et la création littéraire; enfin les « recensions et chroniques » composent un numéro substantiel, bien présenté et bien écrit, apportant des idées personnelles (sans conformisme ni outrance), dont on aurait tort de signaler les lacunes avant d'avoir permis à la revue de soutenir et développer ses positions. Il faut souhaiter bon accueil et vitalité à *Thémis* et à *Reflets*. Puissent ces revues, chacune dans son domaine, favoriser l'éclosion et le rayonnement d'un climat culturel digne de la Justice et de la Vérité!

M.-J. D'A.

Pour la Semaine nationale de la Santé

(3-9 février)

Lire les discours de Sa Sainteté Pie XII qui viennent de paraître dans le fascicule n° 42 des Actes pontificaux: *Vie et Santé*.

LES ÉDITIONS BELLARMIN
8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal - 14

Nouveautés

Les communistes et la formation de la jeunesse

(Analyse d'un manuel de base dans les écoles communistes)
20 sous.

La résistance de la Chine catholique

(Documents sur l'attachement du clergé chinois à Rome, entre autres l'émouvante profession de foi de l'abbé Jean Tong. Statistiques sur les missionnaires canadiens): 15 sous.

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE
8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal - 14

MYSTÈRE DE NAZARETH

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

MYSTÈRE de Nazareth. Silence entier, excepté pour cette réplique que ni Marie ni Joseph ne comprirent. Silence sur lequel la curiosité des exégètes n'a pas de prise. Silence étale. Sans rides. Silence de mort, dirions-nous pour un peu, tant le silence fait peur à ce siècle.

*

On l'appelle l'âge du béton, l'âge de l'acier, l'âge des techniques. On pourrait dire l'âge du papier... On dit aussi les flots, le fleuve, le déluge des imprimés. Le journal de demain paraît ce soir, et, cette semaine, la revue de la semaine prochaine, comme pour boucher d'avance les interstices. Tant et tant de livres à lire qui répètent tant et tant de livres à lire, et les recopient.

Multiplication effarante de la parole. Radio. L'homme a réussi à détacher la voix de sa source. A la conserver. A la relancer. Elle assaille la stratosphère, souille la nuit et la solitude de la campagne.

D'ailleurs, la campagne s'est vidée. L'homme ne vit plus qu'entassé par millions dans les villes. Foules, maisons de rapport, fièvre. De la rue monte la symphonie mécanique au Progrès, que mesurent les décibels. Et grince la chaîne sans fin des industries, et sifflent les trains, et geignent les freins. Jour et nuit. Tintamarre, mouvement. Toujours plus vite pour ménager plus de temps qu'on emploie à trouver d'autres moyens pour aller plus vite pour ménager plus de temps. Roue de supplice.

Voici venir le soir. Cafés. Cinés. Boîtes de nuit. Beuglants. Vie d'affaires, vie de plaisir. Klaxons, néons. Le bruit a atteint ce que les physiologistes appellent le « seuil de la douleur ».

O! fuir, s'échapper, se plonger dans la solitude. Ne plus lire, ne plus apprendre, fermer les yeux. Loin du monde, loin des hommes, loin de tout. Et entrer dans le mystère de Nazareth.

*

La vérité n'est pas dans le bruit des mots. Elle n'est pas avant tout dans les abstractions, les statistiques, les découvertes. « Paille! » disait saint Thomas, même de la *Somme*. La vérité est d'abord *Quelqu'un*. Comme toutes les gouttes d'eau crient: Mer! Mer! et tous les rayons: Soleil! Soleil!, chaque vérité crie vers Dieu comme vers sa source, son unité, sa perfection.

Nous accumulons les mots parce que l'expression juste nous échappe. Nous possédons mal la pensée. Ratures, reprises, repentirs. Enfin, voici surgir la pureté élémentaire d'une courbe. Que d'années de modèles, d'épures pour donner à la voiture ce galbe, à un vers cette limpidité! Plus rien à retrancher, plus rien à ajouter: perfection de l'art complexe et simple à la fois, riche par l'économie des moyens. Comme l'acte créateur qui ne s'appuie sur rien.

Ainsi, plus on s'élève dans l'échelle des êtres, moins on rencontre d'idées, mais plus on rencontre de vérité. Nous multiplions les vérités parce que nous ne possédons pas la Vérité, et les paroles parce que nous ne possédons pas la Parole. Les anges disent moins que les hommes parce qu'ils possèdent plus. Dieu, lui, n'a qu'une Idée. Une seule Parole l'exprime, le Verbe. Et le Père le dit dans le silence éternel

et la solitude inénarrable du commencement. « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu. »

*

Au commencement aussi était l'Amour, et l'Amour était Dieu. L'Amour en Dieu n'est pas un attribut. Il est une personne. Le Père engendre éternellement le Fils, Dieu de Dieu. Le Père aime le Fils, et le Fils le Père. L'Amour n'est pas dans le Père seul; il n'est pas dans le Fils seul. Il est éternellement leur lien, Dieu comme eux, la troisième personne, au nom qui exprime la plénitude et l'épuisement de l'amour. Il est le Baiser, le Souffle, le Saint Esprit. Et le Père, le Fils, le Saint Esprit sont un dans l'unité ineffable de la Trinité.

Créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, l'homme aussi est amour. Et le silence, non les paroles, est son expression parfaite. « Heureux deux amis qui s'aiment assez pour se taire ensemble. » Côte à côte. Sans un mot. Tant ils se connaissent. Heureux les époux qui ne cherchent plus de raisons pour s'aimer. Pour s'expliquer. Qui pensent assez de même, sentent assez de même pour nourrir leur amour de silence. L'un et l'autre.

L'amour véritable rejette les phrases; il se fait chant, litanie, répète le même mot, et se tait complètement dans l'offrande. Le langage populaire reprend alors à la théologie ce que celle-ci lui avait emprunté pour parler de Dieu. S'aimer « à perdre haleine, à perdre le souffle ».

Mais personne ici-bas n'a aimé comme les saints. Au terme de leur purification, ils ont joui de l'intimité de Dieu. Au delà de la méditation proprement dite (mais sans la mépriser), ils ont laissé chanter leur cœur, oubliant « pourquoi » et « comment ». Tout simplement parce que c'était Lui.

Cherchent-ils à exprimer leur amour, qu'ils usent tous d'un langage étrange où les termes se heurtent et s'opposent et défont d'une façon déconcertante. Les mots les plus brûlants sont une cendre morte.

Ceux d'entre eux qui prirent la peine de nous enseigner les voies de l'amour divin redisent le même avis. Intellectuels déterminés ou poètes impressionnables, ignorants ou théologiens, hommes ou femmes, ils sont tous d'accord. « Ce n'est pas l'abondance du savoir qui rassasie l'âme, mais de goûter intérieurement », dit saint Ignace qui répète saint Augustin: « Beaucoup prier, c'est presser longtemps... Et le plus souvent, cela se fait plus par des gémissements que par des discours, plus par des larmes que par des paroles. Et celui-là considère nos larmes et entend nos gémissements qui a tout créé par sa parole, et qui n'a pas besoin des paroles humaines... »

Notre Seigneur ne nous avait-il pas recommandé de ne pas multiplier les paroles comme les païens?

*

Mystère de Nazareth. Ni foules, ni discours, ni actions d'éclat. Silence. Pouvait-il en être autrement? Celui qu'ils appelleront le « fils du charpentier » n'est pas un maître entre plusieurs. Il est la Vérité; il est l'Amour... Et c'est au delà des mots, dans l'absence complète de discours, que s'expriment la Vérité et l'Amour, ô hommes actifs et lents à comprendre!

LES ÉCOLES SÉPARÉES D'ONTARIO – V

Albert PLANTE, S. J.

AVEC CET ARTICLE, l'exposé sur la législation des écoles séparées augmente en intérêt, puisque la loi Scott de 1863, autour de laquelle va graviter tout notre récit, reste substantiellement la charte des droits des catholiques.

Nous disions à la fin de l'article précédent que la désillusion vint tôt assombrir la joie qu'avait apportée la loi Taché de 1855. Trois témoignages vont fournir l'essentiel des objections.

LES OBJECTIONS CONTRE LA LOI TACHÉ

Le 17 novembre 1855, Mgr de Charbonnel signalait dans une lettre aux prêtres de Renfrew les « principales injustices » de la loi. Retenons-en quatre: les modalités de l'avis annuel exigé des contribuables d'écoles séparées afin de pouvoir être exemptés de l'impôt pour les écoles communes; l'obligation, en certains cas, de payer cet impôt; la non-participation aux fonds scolaires, à l'exception du fonds annuel fourni par la Législature; l'annulation de l'élection des commissaires si l'école n'était pas établie dans les deux mois.

En parlant de l'obligation pour les catholiques de soutenir de leur argent les écoles communes, Mgr de Charbonnel se trouvait à faire allusion à l'article 12 de la loi Taché. Cet article, qui déterminait les modalités d'exemption de l'impôt pour les écoles communes, se terminait ainsi: « pourvu toujours que rien dans cet article n'exempte chacune de ces personnes de payer, pour le soutien des écoles communes, ou pour les bibliothèques des écoles communes, ou pour la construction d'une ou de plusieurs écoles, tout impôt qui aura été imposé avant l'établissement de l'école séparée en question ». Tôt après l'adoption du bill, le *Mirror*, journal catholique de Toronto, avait critiqué cette clause restrictive.

En février 1856, le *Mirror* relevait une autre lacune importante: l'impossibilité pour les catholiques de différents districts scolaires de s'unir pour la fondation d'une école séparée. C'est ainsi que des parents, demeurant dans le canton A et envoyant leurs enfants à une école séparée du canton B, restaient sur le rôle d'évaluation en faveur des écoles communes du canton A.

En 1857, John Elmsley, conseiller législatif et secrétaire des commissaires d'écoles séparées de Toronto, détaillait à Ryerson, non sans humour, les embêtements que rencontraient les catholiques dans la fondation d'une école séparée:

Sous la loi actuelle, nous sommes contraints de faire le pied de grue chez les maires et chez les présidents des Commissions scolaires; les maires demeurent souvent à des milles et des milles des intéressés; de plus, nous risquons de ne pas les trouver à la maison ou de les trouver de mauvaise humeur; nous avons constaté qu'ils étaient portés à faire

attendre leur décision et à formuler toutes sortes d'objections pour ne pas signer le petit document que la loi nous oblige d'envoyer au surintendant général. Chez l'un d'eux, l'encre était gelée, de sorte qu'il ne pouvait signer le document; la personne qui le lui présentait dut attendre un grand dégel (ceci est un fait). Un autre voulait du temps pour réfléchir, vu que la question était très nouvelle pour lui. Un autre désirait consulter son conseiller juridique. Et ainsi nous rencontrons d'innombrables et d'interminables obstacles insignifiants, mais tous suffisamment ennuyeux pour décourager n'importe quelle personne, dépourvue d'une persévérance indomptable, de poursuivre la cause qu'elle avait prise en mains... Les greffiers des municipalités eux aussi nous ont fait passer à travers toute une série d'entrevues difficiles avant de nous donner les certificats d'exemption; les trésoriers et autres fonctionnaires y vont de leur part de désagréments avant d'admettre l'identité de chaque catholique réclamant une exemption; et même alors, dans le cas d'un propriétaire protestant et d'un locataire catholique, ou vice versa, on rencontre une foule d'ennuis qui se soldent la plupart du temps par des pertes pour les écoles séparées.

VERS UNE MEILLEURE LÉGISLATION

Voyons les différents épisodes législatifs qui vont aboutir à la loi Scott de 1863.

Dès la session de 1856, John G. Bowes, maire et député de Toronto, présenta un bill qui modifiait l'article 12 de la loi Taché. Cet article exigeait de tout catholique, pour bénéficier de l'exemption de l'impôt pour les écoles communes, un avis annuel au greffier qui, sur réception de cet avis, devait remettre un certificat. Le bill Bowes simplifiait les démarches: si on lui demandait de payer ses impôts à l'école commune, le catholique devait simplement présenter en double un certificat, émis par les commissaires d'écoles séparées, attestant qu'il les avait payés à celles-ci pour l'année courante; le percepteur devait garder l'un de ces certificats et remettre l'autre, signé.

Ce court bill, pourtant inoffensif, déplut grandement à Ryerson. Il écrivait à George Brown, le 31 décembre 1858, que son adoption « aurait impliqué le renversement de tout notre système d'écoles communes », que Bowes n'aurait pas saisi la portée exacte de cette mesure et qu'il l'avait retirée, après une rencontre avec lui. Parlant de l'analyse qu'il avait faite du bill dans son rapport annuel de 1855 (écrit en 1856), le surintendant affirmait qu'il en avait exposé les « dispositions injustes et dangereuses », ainsi que « la campagne d'agression qui s'est poursuivie contre le peuple du Haut-Canada par les défenseurs extrémistes des écoles séparées ».

Il ne fut pas question de législation sur les écoles séparées durant la session de 1857. Mais on y avait songé. John Elmsley, dans la lettre mentionnée plus haut, disait à Ryerson: « J'inclus pour examen un projet de loi qui sera peut-être présenté à cette session de la Législature. »

Glissons ici une affirmation que Ryerson fit en janvier 1858 et qui l'honore plus que sa colère au sujet du bill Bowes. Tout en soutenant qu'en principe la législation existante était fondée en justice et devait rester intacte, il déclarait qu'on « devait rendre les démarches aussi simples et commodes que possible pour toutes les parties en cause et qu'il fallait, pour cela, les examiner de temps en temps dans un esprit très sincère et très libéral ». En affirmant que la législation scolaire était fondée en justice quand les catholiques étaient loin de jouir de tous leurs droits, Ryerson, nous l'avons déjà noté, prouvait qu'il ne saisissait aucunement le fond du problème des écoles séparées. Mais sa remarque sur la simplification des démarches exigeait un certain courage, car elle se trouvait dans une lettre à George Brown. A l'élection qui venait tout juste d'avoir lieu, Brown et le *Globe* avaient soulevé le Haut-Canada par une campagne excessivement violente qui demandait la représentation basée sur la population — le Bas-Canada s'était cependant vu imposer en 1841 l'égalité de représentation avec 200,000 âmes de plus que le Haut-Canada — et l'abolition des écoles séparées. Le *No Popery* avait retenti. Trois ministres de la section haut-canadienne du ministère John A. Macdonald-Cartier avaient été battus.

La session de 1858 n'entendit pas parler, elle non plus, des écoles séparées. Mais, comme en 1857, ce n'était pas l'intention qui avait manqué. Dans une lettre confidentielle du 30 janvier 1858 à son collègue et ami George Hodgins, Ryerson écrivait de Québec :

... Les évêques catholiques (le docteur Charbonnel est ici) « remuent ciel et terre » pour l'adoption à cette session d'un bill sur les écoles séparées... Les documents ci-inclus ont été imprimés et distribués à la plupart des membres de la Législature. Ils sont signés par les évêques catholiques de Toronto, Kingston et Bytown, qui déclarent que la conscience des catholiques ne sera satisfaite que par l'adoption du projet de loi que vous trouverez parmi les documents.

Rien ne se passa à la session de 1859. A celle de 1860, R. W. Scott, d'Ottawa, présenta le premier d'une série de bills dont il allait fidèlement saisir la Chambre chaque année jusqu'à la victoire en 1863. Le bill ne dépassa pas la première lecture. Celui de 1861 n'alla pas plus loin.

En mars 1862, Ryerson proposa au gouvernement un projet de loi intitulé : *An Act to Restore Certain Rights to the Parties Thereinmentioned, in respect to Separate Schools*. Ce projet comportait cinq articles. Le premier autorisait l'établissement d'une école séparée dans tout village ou toute ville incorporés, alors que la loi existante ne le permettait que dans les districts d'école publique des municipalités rurales, dans les villages non incorporés et dans tout quartier d'une cité ou d'une ville; le deuxième supprimait pour les commissaires d'écoles séparées l'obligation d'attester sous serment la véracité de leurs rapports; le troisième permettait de réunir deux ou plus de deux arrondissements d'école séparée en un seul arrondissement; le quatrième, simplifiant la déclaration annuelle requise pour l'exemption

de la taxe aux écoles communes, stipulait qu'après le premier avis individuel, les avis annuels subséquents relevaient des commissaires; le cinquième article concernait l'inspection des écoles séparées par le département de l'Instruction publique du Haut-Canada.

Ce projet de loi, surtout par les articles 1, 3 et 4, corrigeait d'importantes lacunes. Mais il restait insuffisant. Le 22 mars, Mgr E. G. Horan, évêque de Kingston, écrivait à Ryerson qui lui en avait envoyé une copie. Après l'avoir remercié pour sa courtoisie, il lui disait avec franchise :

Je crains que les amendements que vous proposez ne soient insuffisants et qu'ils ne suppriment pas les principales difficultés que nous rencontrons dans l'établissement et le maintien de nos écoles. S'il doit y avoir, comme je l'espère, une législation à ce sujet, elle devrait être de nature à régler cette question longtemps débattue, en tenant compte des véritables griefs dont se plaignent les catholiques et en leur accordant ces droits dont le titre est incontestable.

Le 7 avril, Scott présenta son troisième bill, que Ryerson appréciait ainsi dans une lettre du 29 avril au journal *The Leader* :

Le bill actuel de M. Scott est très différent du bill modéré et raisonnable qu'il présenta il y a deux ans. Un certain nombre de dispositions sont irréprochables; d'autres sont impraticables et causeront inévitablement des discussions interminables; d'autres sont incompatibles avec les droits des municipalités et des citoyens, et, en conséquence, je crois qu'aucun membre de la Législature ne peut constitutionnellement les accepter. Si on presse l'adoption du bill de M. Scott, j'espère, pour l'honneur et la réputation du Haut-Canada, qu'il sera rejeté par le vote uni des députés haut-canadiens des deux partis.

Ryerson ajoutait :

Je ne crains pas d'affirmer que je ne le cède pas à M. Scott lui-même pour mon désir de voir la disparition de tout obstacle inutile et le fonctionnement le plus souple possible de la loi des écoles séparées.

L'appréciation de Ryerson est vraisemblablement sévère à l'excès. La marche du projet de loi ne pouvait être que laborieuse.

Le 29 avril, Scott en proposa la seconde lecture. Un membre du parti de George Brown proposa le renvoi à six mois; treize députés seulement appuyèrent cette proposition, alors que quatre-vingt-treize votaient pour la seconde lecture et la formation d'un comité spécial de la Chambre. Le comité comprenait huit membres, dont Scott et John A. Macdonald. Le premier mai, Ryerson télégraphait à ce dernier : « Bill Scott sur les écoles séparées absolument inadmissible et nuisible. Il doit à tout prix être rejeté. » Une lettre de Macdonald à Ryerson, en date du 3 mai, montre que le chef de la section haut-canadienne du ministère n'avait pas vu le bill avant sa présentation en Chambre, mais que cela ne l'avait pas empêché d'en approuver le principe, à la condition qu'il fût déféré à un comité spécial et rédigé de façon à lui plaire.

A son arrivée à Québec, Ryerson trouva rejetés ou amendés par le comité spécial plusieurs des articles auxquels il s'opposait le plus. Mais il obtint d'autres modifications qu'il qualifie d'essentielles. Selon lui, le

bill devint ainsi en harmonie avec l'intégrité et l'efficacité du système d'écoles communes, tout en remédiant aux défauts de la loi. L'« édition expurgée » ramenait la législation « aussi près que possible de ce qu'elle était avant la loi sur les écoles séparées catholiques de 1855 ». Pour Ryerson, cette loi, « un des fruits de l'agitation » de Mgr de Charbonnel, avait restreint les droits des catholiques; d'où son propre projet de bill de 1862. Ces affirmations simplifient beaucoup trop le problème, comme en fait foi la lettre de Mgr Horan citée plus haut.

Dans une lettre du 2 juin à George Hodgins, Ryerson affirma que les représentants de l'Église catholique avaient accepté le bill tel qu'amendé par lui et accepté par Scott. Il est évidemment impossible de connaître toutes les nuances de cette acceptation, mais on peut affirmer sans crainte qu'elle constituait un compromis.

Quelques jours plus tard, Scott retirait son bill. Était-ce à cause de l'incertitude causée par la défaite du ministre Cartier-John A. Macdonald, tombé le 20 mai à propos du bill de milice? Hodgins prétend que l'opposition du député T. R. Ferguson aurait été le principal motif de cette décision. De son côté, Ryerson affirme que les attaques de Scott contre lui en Chambre avaient suscité de fortes réactions.

La session de 1863 s'ouvrit le 12 février. Le ministre John Sandfield Macdonald-Sicotte était au pouvoir. Scott présenta son quatrième bill le 27 février, substantiellement le même que celui de 1862 après amendements. Le gouvernement l'endossait et en faisait une mesure ministérielle. A la seconde lecture, le 5 mars, Leonidas Burwell proposa, appuyé par Alexander Mackenzie, le renvoi du bill à six mois. Cette proposition fut battue par un vote de 80 à 22; sur ces 22 voix, 21 étaient du Haut-Canada, et 34 sur les 80. Le bill fut alors déféré à un comité spécial par un vote de 80 à 22. Quand il revint devant la Chambre, deux autres motions, visant à restreindre deux de ses articles, furent rejetées par des votes de 78 à 36 et de 65 à 36. Les deux votes se décomposaient ainsi: pour le premier, 54 du Bas-Canada et 24 du Haut contre 33 du Haut-Canada et 3 du Bas; pour le second, 52 du Bas-Canada et 13 du Haut contre 34 du Haut-Canada et 2 du Bas. Le 12 mars, le bill fut adopté en troisième lecture par un vote de 76 contre 31. Ces trente et un députés étaient tous du Haut-Canada. Vingt et un de leurs confrères haut-canadiens avaient voté en faveur du bill; parmi ces vingt et un se trouvaient Sandfield Macdonald et John A. Macdonald.

Voici en résumé les améliorations que la nouvelle loi apportait à la loi Taché: faculté d'établir des écoles séparées dans un village et une ville incorporés; minimum de cinq personnes, au lieu de dix, pour l'assemblée d'élection des commissaires; validité de l'avis concernant cette élection, même en cas de négligence ou de refus des fonctionnaires de remplir les formalités requises; suppression de la restriction de l'article 7 de la

loi Taché n'autorisant que dans le cas des cités et villes l'établissement d'une école séparée pour desservir plus d'un district scolaire; permission donnée aux commissaires ou à leur percepteur autorisé de prendre copie de l'évaluation municipale se rapportant aux contribuables d'écoles séparées; assimilation parfaite des commissaires d'écoles séparées et d'écoles communes quant à l'élection, à la durée d'office et aux devoirs; suppression de la répétition des déclarations annuelles *individuelles* aux fins d'exemption de l'impôt pour les écoles communes, la déclaration initiale devant être suivie de l'envoi annuel de la liste par les commissaires; participation non seulement à l'octroi scolaire annuel de la Législature, mais aussi à toute autre subvention, provinciale ou municipale, en faveur des écoles communes; suppression du serment pour les rapports annuels servant de base à l'octroi scolaire provincial; concession de trois mois de grâce, au lieu de deux, pour l'établissement d'une école séparée, une fois faite l'élection des commissaires.

L'article 17 maintenait l'obligation de payer aux écoles communes l'impôt institué avant l'établissement d'une école séparée. Il y avait toutefois du neuf, l'article 18 stipulant qu'un contribuable d'école séparée qui s'en allait à l'école commune restait astreint à la taxe imposée avant son départ.

LE PROBLÈME DE LA DOUBLE MAJORITÉ

Il importe de commenter, au moins brièvement, un fait que n'a pas manqué de souligner dans son mémoire à la Commission Hope l'*Inter-Church Committee*, organisme groupant les principales Églises protestantes. Il s'agit de la distribution du vote lors de la troisième lecture du bill Scott: unanimité chez les députés du Bas-Canada, minorité de dix chez ceux du Haut. D'où la conclusion de l'*Inter-Church Committee* que le Haut-Canada s'est fait imposer la législation sur les écoles séparées.

Une majorité hostile de dix voix dans sa propre province, et cela au sujet d'une législation qui la regardait exclusivement, mettait en fait dans une situation embarrassante John Sandfield Macdonald, le chef de la section haut-canadienne du ministère, dont le programme politique comportait la double majorité comme article fondamental. Dès que le vote fut connu, il quitta brusquement la Chambre. Le 16 mars, Ryerson écrivait à Hodgins: « Il semble y avoir du malaise dans les rangs ministériels par suite du vote sur le bill des écoles séparées. » Macdonald menaça les récalcitrants de démissionner et compta, pour leur donner une chance de se reprendre, sur l'adoption d'un amendement par le Conseil législatif, ce qui aurait ramené le bill devant la Chambre et nécessité un nouveau vote. Mais le Conseil ratifia le bill sans amendement. Macdonald en prit son parti. Dans le discours où il repassait, quelques semaines plus tard, les actes de son gouverne-

ment, il déclara qu'on le verrait donner sa démission chaque fois qu'une section de l'administration aurait perdu la confiance des députés de cette section, mais qu'il était prêt en temps et lieu à démontrer que le principe de la double majorité ne pouvait s'appliquer au problème des écoles séparées. Il serait fort intéressant de savoir le sens exact de la pensée de Sandfield Macdonald. Était-ce simple habileté de politicien qui passe vite sur un point devenu compromettant? Voulait-il plutôt signifier que, le principe des écoles séparées constituant un droit indiscutable, il était puéril de s'efforcer de le briser en invoquant le principe de la double majorité? Quel qu'ait été le fond de sa pensée, l'histoire politique de l'Union autorise l'affirmation suivante: il y eut sans doute divergence d'avis sur la nécessité constitutionnelle d'une majorité dans les deux sections, mais malgré cette divergence, peut-être à cause d'elle, il ne fut jamais question de considérer nulle l'adoption d'une loi quand le ministère avait une majorité collective, mais une minorité sectionnelle.

Il y a des textes de Baldwin, de John A. Macdonald, de Cartier contre la nécessité de la double majorité. Nous nous contenterons du témoignage d'un homme non engagé dans les luttes politiques. Sir Edmund Head, gouverneur général, écrivait dans un memorandum du 21 mai 1856: « Son Excellence désire faire comprendre

au Conseil tout entier qu'à ses yeux le simple fait d'un vote hostile donné par une section de la province, que ce soit le Haut ou le Bas-Canada, ne constitue aucunement une raison constitutionnelle pour la démission d'un ministère. Ce à quoi Son Excellence s'attache, c'est à la confiance ou au défaut de confiance dans un gouvernement de l'Assemblée législative prise comme un tout, représentant le peuple de la province unie du Canada. »

Ceux qui défendaient la thèse de la non-nécessité constitutionnelle de la double majorité comptaient évidemment que les députés d'une section auraient suffisamment le sens de la justice et de l'équité pour ne pas imposer à l'autre une mauvaise mesure. Mais la loi Scott ne constituait pas une mauvaise mesure. En votant pour elle, les vingt et un députés du Haut-Canada et les cinquante-six du Bas, tout en posant un geste qui les honorait, accordaient tout simplement aux catholiques la jouissance de droits certains. Et c'est précisément parce que le principe des écoles séparées a toute la force infrangible d'une exigence du droit naturel qu'il est permis de ne pas attacher d'importance au fait que la loi Scott a été adoptée sans une majorité chez les députés du Haut-Canada.

Un sixième et dernier article nous conduira à 1952.

CORRESPONDANCE

Fédération nationale des Étudiants universitaires canadiens et Union internationale des Étudiants

R. P. Joseph-H. Ledit, S. J.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Votre étude du mouvement étudiant international et national, paru dans *Relations* de janvier, déborde de faussetés qu'il importe de rectifier. Quant aux insinuations personnelles à mon égard, qui frôlent la perfidie, je n'ai ni le temps ni l'espace pour y répondre. Je relèverai donc seulement les principales erreurs, à mesure qu'elles se présentent dans votre texte.

1. Il est injuste de suggérer que l'Union internationale des étudiants ait vu le jour pour simplement remplir les vues communistes. Injuste pour les étudiants occidentaux authentiquement non communistes, qui, dès la fin de la guerre, se réunissaient à Londres dans le but de réorganiser le mouvement étudiant international. C'est oublier les efforts ardents et sincères des Anglais Rust et Jenkins, des Français Trouvat et Bouchat, du Danois Magnussen et de bien d'autres pionniers qui ont participé à la création de l'U. I. E., en y apportant leurs croyances et leurs principes. Que leurs confrères communistes aient réussi, par la force de leurs propres stratagèmes et la faiblesse de bien des Occidentaux, à faire prévaloir leur idéal inacceptable, c'est là un fait déjà historique que j'admets d'emblée. Il est cependant reconnu qu'une adhésion précoce du Canada, des États-Unis et des pays d'Amérique latine et une plus grande cohésion des Européens de l'Ouest auraient peut-être pu contrebalancer l'élément communiste au sein de l'U. I. E.

2. A propos de la citation du Service d'Information de la F. M. J. D. (2 mars 1950), vous demandez: « Qui donc renseignait les camarades de façon si extraordinaire? » Rassurez-vous, ce n'est pas un « camarade » canadien, mais la direction des journaux universitaires qui jugent encore bon d'échanger leur matériel avec des confrères, si « rouges » soient-ils.

C'est pour obéir à la volonté de la majorité des étudiants du Canada (environ 35,000 sur 50,000) que la F. N. E. U. C. décida d'envoyer au congrès d'août 1950, à Prague, deux observateurs, dont la mission fut appréciée par un vote de félicitations de la part des délégués à la conférence annuelle de la F. N. E. U. C. à Laval, en septembre 1950, lors de la présentation du rapport Turner-Lazure.

3. Parlant du sanatorium de Trebotov, fondé et dirigé par l'U. I. E., vous vous demandez: « S'agissait-il d'authentiques malades? » Tout de même! J'ai vu le sanatorium et ses patients: c'est vrai que la plupart venaient de pays communistes; mais le bacille de Koch ne connaît pas de distinction idéologique ou géographique. Au Canada, on ne trouve pas de sanatoria pour étudiants, et j'en conclus que c'est au moins un point sur lequel l'action de l'U. I. E. peut nous inspirer...

4. A mon sujet, vous dites: « ... et il juge que l'U. I. E. dévia dans un sens politique parce que les universitaires d'Occident n'en firent pas partie ». Ce que j'y écrivais est en fait assez différent: « Il est probable que ces abstentions (celles des Occidentaux) aient été un facteur aidant à la déviation politique de l'U. I. E. »

« Il (Lazure) est avare de renseignements sur ce qui a été voté », pensez-vous. Si vous étiez allé aux sources offi-

cielles vous n'auriez pas écrit cette calomnie. Vous auriez pu lire un rapport détaillé de vingt-cinq pages exposant les faits survenus au congrès de Prague, rapport présenté publiquement à Laval (sept. 1950) et distribué à tous les représentants étudiants du pays. La conclusion de ces notes indiquait nettement la position prise à Prague quand nous écrivions: « Quoi qu'il en soit, le Canada s'est solidarisé avec les quinze pays occidentaux présents au congrès pour présenter un document en treize points, exprimant clairement nos reproches et nos réclamations à l'U. I. E. Les relations entre la F. N. E. U. C. et l'U. I. E. seront réduites à une attitude d'observation de notre part tant que, par ses actions, l'U. I. E. n'aura pas manifesté le désir de rectifier sa ligne de conduite, pour devenir une union à caractère réellement international, animée de la seule volonté de servir et défendre les intérêts de la communauté étudiante. »

Si vous aviez cité ces passages, vous n'auriez pas laissé à vos lecteurs l'impression que le bon élève des Jésuites avait fait preuve de naïveté et de lâcheté à ce congrès. Et on aurait vu que je pouvais donner autre chose que « des impressions personnelles ».

5. Quant aux huit paragraphes concernant le programme de l'U. I. E., qui se résument à demander pour les étudiants, de quelque pays qu'ils soient, un plus grand nombre de bourses, des services de santé plus adéquats, des instruments d'étude gratuits, une plus grande sécurité d'emploi et une participation étudiante accrue à l'administration universitaire, je ne vois pas en quoi ces réclamations peuvent porter à risée. Au contraire, je connais un grand nombre d'étudiants canadiens qui verraient d'un bon œil leur réalisation; et puis, des mesures de ce genre sont plus efficaces contre le danger communiste que bien des discours ou des sermons. Les pays d'Europe occidentale ont depuis longtemps acquiescé à ces demandes. Ne voit-on pas à l'Université de Copenhague siéger des représentants étudiants au sein de la Commission des études?

Puis, comme pour réfuter, vous dites: « Un certain nombre de ces mesures ont déjà été réalisées dans nos pays. » D'accord, et tant mieux! Mais il existe des milliers d'étudiants aux Indes, en Chine, au Japon et en Afrique, dont les facilités d'éducation sont encore au stade primitif: pourquoi ne pas les réclamer avec eux? L'enseignement de nos missionnaires leur suffirait-il? Pouvons-nous sincèrement blâmer l'U. I. E. de réclamer l'émancipation des jeunes coloniaux?

6. « Fidèle à son idéal international, M. Denis Lazure laissa sa médecine et partit pour Stockholm. » Idéal international, sûrement. Pourquoi pas? Voudrait-on que les étudiants se fissent représenter à ces réunions par leurs professeurs ou leur aumônier? Oui, j'ai laissé la médecine pour exactement dix jours (du 13 au 23 décembre), et le doyen ne m'a pas puni. Il n'y a plus de discipline dans nos universités catholiques!

7. « On n'arrive pas, dites-vous, à se faire une idée absolument claire de ce qui se passa. » Pourtant, un rapport (15 pages) détaillé de la conférence de Stockholm a été dûment rédigé et transmis à tous les conseils étudiants en janvier 1951.

8. « A moins que l'on n'ait une vocation de martyr, il nous a toujours semblé que jouer avec le communisme était une folie qui frisait la trahison. » D'abord, travailler aux activités étudiantes internationales, même si on s'expose à rencontrer des étudiants communistes, ne veut pas dire « jouer avec le communisme ». On ne saurait jouer avec le communisme: vous avez raison, Père (enfin!), le communisme est une chose trop sérieuse.

Il faudrait sommer nos gouvernants de discontinuer la fraternisation Pearson-Vichinsky, abolir l'arène aux martyrs qu'est l'O. N. U., ou bien mettre à la porte les communistes qui ne veulent pas penser comme nous. Là, ce serait bien: on aurait le temps de revenir aux vieilles chicanes de famille qui dorment sous la cendre... Ou plutôt, finissons-en donc: réinstallons MacArthur, serrons les rangs derrière ce brandisseur du flambeau de la chrétienté libre (au milieu d'esclaves noirs du Tennessee) et allons vite répéter sur ces Chinois rouges les « grandes » expériences d'Hiroshima et de Nagasaki. Mais voilà, il y a des embêtements à cette guerre sainte et... ils viennent de l'Église même. Alors on ne peut ni jouer avec le communisme, ni le traiter cavalièrement. Que faire, Père Ledit? Nous attendons vos directives.

9. « Mais que diable l'Équateur, le Mexique et Israël vont-ils faire dans cette galère (l'U. I. E.)? » Un peu la même chose que les étudiants (par leur organisme national officiel) des pays suivants: Bolivie, Brésil, Colombie, Écosse, Égypte, Finlande, Grande-Bretagne, Guatemala, Indes, Indonésie, Liban, Panama et Union Sud-Africaine. Ils ne sont pourtant pas communistes, ces gens-là (quelques-uns sont même venus à la messe avec moi à Varsovie). Ce qu'ils font « dans cette galère »? Ils s'entêtent à ne pas vouloir se retirer de la seule organisation internationale étudiante. Pourquoi? Pour tenter de sauvegarder le principe de l'unité étudiante.

10. Sur l'échange avec les étudiants soviétiques, la vérité, c'est que je proposai moi-même, à Varsovie, cet échange, conformément à la politique de la F. N. E. U. C. qui permettait à ce moment-là (août 1951) des contacts avec étudiants membres de l'U. I. E. sur le plan pratique. Chose que les Occidentaux ne cessaient de réclamer.

« Cet échange nous semble insensé, tant qu'il reposera sur une base essentiellement malhonnête », dites-vous. Qui nous donnera le certificat d'honnêteté des étudiants soviétiques? Ne confondons pas malhonnêteté et divergence de croyances, même si elles sont diamétralement opposées.

« Rompus à la technique de la chicane, il ne leur faudra pas une semaine pour s'emparer des institutions que les étudiants honnêtes ont fondées et gouvernent avec des principes différents. »

Vous me décevez, mon Père. Il y a longtemps que les communistes ont abandonné la violence et la précipitation, auprès des étudiants, et procèdent plutôt par persuasion: c'est tellement plus solide quand ça réussit! Et puis, ces « principes différents » qui céderaient au bout d'une semaine, il serait temps alors de douter de leur valeur ou de la méthode avec laquelle on les a inculqués... Non, décidément, Père Ledit, la crainte des communistes n'est pas une vertu. Il est vrai que les convictions de vie chrétienne et l'attachement au mode de vie démocratique ne sont pas enracinés à des profondeurs impénétrables chez l'étudiant. Ce contact avec des étudiants authentiquement communistes ne serait-il pas précisément un stimulant bienfaiteur, un antidote à notre apathie?

« Qui leur enverrons-nous? » demandez-vous. Il serait vraiment déplorable que, parmi les 50,000 étudiants du pays, on ne puisse trouver 20 âmes fortes. Et si les élèves des Jésuites sont trop exposés à la « naïveté », qu'on les retienne ici...

« Le Congrès refusa d'approuver l'initiative de M. Lazure au sujet de l'échange d'étudiants. » Malheureusement vrai: par un vote de 12 à 6. Cependant la question a fait son chemin, et les conseils étudiants du pays ont soumis le litige soit au vote populaire étudiant, soit au vote de leur conseil. Actuellement, sur 16 qui ont rendu publique leur décision, 12 se sont prononcés en faveur: Colombie britannique, Alberta, Manitoba, Toronto, Western, Loyola, Bishop,

McDonald, Sir George Williams, McGill, Montréal, Dalhousie; et 4 s'y sont opposés: Laval, Saskatchewan, Acadia et McMaster. La réflexion et une discussion plus prolongée ont donc radicalement renversé la décision regrettable de septembre.

11. « M. Lazure proposa que l'on entrât dans l'U. I. E. » Inexact, et je vous renvoie, Père, aux minutes de la conférence de London. Ce que je proposai, — qui fut d'ailleurs accepté d'emblée par les délégués, — c'était la participation de la F. N. E. U. C. à une réunion conjointe de l'exécutif de l'U. I. E. avec les unions occidentales non satisfaites de la politique actuelle de l'U. I. E. Cela, dans le but de tenter une autre fois de trouver quelques points d'entente avec l'U. I. E.: il n'était pas question d'affiliation, et nous répétons encore aujourd'hui, comme nous le faisons depuis septembre 1950, que la F. N. E. U. C. ne doit pas adhérer à l'U. I. E. tant que l'U. I. E. n'aura pas montré des signes importants de réforme.

12. Vous concluez, faisant allusion au travail de l'U. I. E.: « Il s'agit là de révolutionner notre vie universitaire, prise dans son ensemble. A côté d'un tel bouleversement, les conclusions du rapport Massey ne sont qu'un jeu d'enfant. » C'est juste, et nous en sommes conscient. Il faut plus que quelques milliers de bourses pour donner à la classe étudiante la place qui lui convient dans la société canadienne.

La démocratisation de l'éducation telle que pratiquée par le régime communiste, nous la *rejetons* parce qu'elle fausse certains principes auxquels nous croyons. Mais ne pourrions-nous pas y travailler par nos propres moyens? Les Européens l'ont accomplie à un degré appréciable; mais il leur a fallu lutter. Et ici personne ne lutterait, personne ne refuserait

d'avoir à verser \$1,500 pour une année d'université, personne ne protesterait contre le manque de facilités en fait de logement et de distractions intellectuelles et sportives au sein de son université?

Il n'y a pas de conscience étudiante au Canada et rien, actuellement, ne favorise son éclosion. Triste perspective si l'on considère que de ce groupement doivent surgir les dirigeants, l'élite du pays... Un brin de révolution ne serait peut-être pas inutile pour secouer cette masse amorphe.

*

Voilà donc exactement l'orientation de la F. N. E. U. C., surtout du point de vue international. Point de vue qui semble vous intéresser d'abord et auquel j'ai moi-même consacré bien de l'énergie et du temps, depuis deux ans. Toujours, cependant, avec le désir sincère de verser mon humble contribution au service de la cause étudiante, canadienne d'abord, et mondiale ensuite.

Sur les deux plans, il s'est présenté plus d'échecs que de succès, mais constamment j'ai gardé espoir. Car il me semble que le défaitisme — que vous prônez — n'a jamais rien accompli. En cette période tragique de l'histoire, l'effort sincère, ardu et constant a encore sa place, même lorsque le but poursuivi s'avère quasi inaccessible, que ce but soit la solidarité internationale ou la paix mondiale...

Denis LAZURE.

Montréal,
21 janvier 1952.

La direction, en publiant ces communications, n'en approuve pas nécessairement la teneur. Elle veut seulement présenter à ses lecteurs des points de vue intéressants, motivés, originaux. Seules les lettres signées sont prises en considération.

LES LIVRES

ÉCRITURE SAINTE

Abbé G. REMY: *De la création à l'âge atomique. Autour de la Bible.* — Paris, Bonne Presse, 1950. 212 pp., 19 cm.

L'ANCIEN TESTAMENT s'ouvre sur l'histoire des origines: de l'univers et de l'homme. Origine du mal aussi et de l'espérance messianique. Origine encore des cultures humaines. Et ces premiers chapitres ont toujours exercé la sagacité des exégètes. Rédigés dans un « genre littéraire » étranger à notre mentalité d'Occidentaux, ils ont souvent été méprisés par les non-croyants, mal lus, hélas! par les croyants. L'abbé Remy cherche à calmer les doutes des étudiants qui prennent contact avec la science de l'univers, à les éclairer sur les véritables exigences de leur foi. Il chante d'abord le poème de la création d'après les découvertes les plus récentes de la science, et présente une courte mais valide réfutation de l'astrologie. Puis il reprend avec intelligence, du point de vue scripturaire, les vieux problèmes: origine de toute vie, transformisme, origine de la femme, la tentation, la chute. Ensuite viennent des réponses claires aux objections les plus courantes faites à l'historicité du reste de l'Ancien Testament: déluge, plaies d'Égypte, Josué et le soleil, etc. Enfin, l'A. montre en Jésus-Christ le couronnement de l'Ancien Testament et ce que doivent signifier pour le chrétien le progrès scientifique et moral, la souffrance et l'amour. En appendice, quelques conseils judicieux sur la lecture de la Bible.

Voilà donc un petit volume bien rempli et que nous recommandons à quiconque a dépassé l'école primaire; nous le conseillons fortement aussi à tous ceux et celles qui enseignent le catéchisme et l'histoire sainte aux enfants, pour que ceux-ci, devenus adultes, n'aient pas l'impression, comme la chose se produit parfois, d'avoir à brûler ce qu'on leur proposait naguère d'adorer.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

Achille BRUNET.

G. POUGET, J. GUITTON: *Le Cantique des cantiques.* Collection « Études bibliques ». — Paris, J. Gabalda, 1948. 187 pp., 19 cm.

LE CANTIQUE comprend dans la Vulgate huit chapitres. Des Écritures, c'est le texte dont le plan, la nature et le sens général sont peut-être le plus mystérieux. Le lecteur profane éprouve même un malaise devant cette rhapsodie d'amour, inspirée cependant par Dieu lui-même. On soutient ici que le *Cantique* est un drame où se joue une action véritable entre trois personnages principaux, Salomon, la Sulamite, le Berger. Ce drame comporterait un sens littéral pur et bienfaisant, qui tendrait à prouver la supériorité de l'amour sur la passion et fonderait la monogamie indissoluble, en supprimant la première tolérance de la polygamie et du divorce et en rattachant l'amour conjugal à l'amour divin. Rien ne s'oppose, en même temps, à une interprétation mystique.

L'exégèse qui fait du *Cantique* un drame plutôt qu'une collection d'épithalames — comme les *Psaumes* sont une collection de chants, le livre des *Proverbes*, une collection de sentences — paraît aux lecteurs profanes très séduisante, voire solide. Elle est toutefois très combattue par les exégètes de carrière; une objection de premier plan: la littérature d'Israël ignore le genre littéraire dramatique. Quant à la revendication d'un plaidoyer pour l'amour personnel, monogame, éternel, elle n'a pas l'heur de rallier tous les suffrages. Les études les plus récentes (l'ouvrage de Guitton est une réédition d'un livre publié en 1934) donnent au *Cantique* un sens eschatologique. L'attente de l'avènement du royaume de Dieu le colore tout entier.

Le laïc qui lira cet ouvrage pourra constater à quelles difficultés doit faire face la science scripturaire, je ne dis pas pour établir le sens d'un texte, mais seulement pour en déterminer le genre littéraire.

Luigi D'APOLLONIA.

MORALE CHRÉTIENNE

Chanoine Jacques LECLERCQ: *L'Enseignement de la morale chrétienne*. — Paris, Éditions du Vitrail, 1950, 346 pp., 22.5 cm. — Jacques MARITAIN: *Neuf leçons sur les notions premières de la philosophie morale*. — Paris, Pierre Téqui, 1951. 195 pp., 22.5 cm.

L'ÉTUDE de ces deux ouvrages permet de comprendre la crise de croissance que traverse l'enseignement de la morale chrétienne et de percevoir le sens de la solution que cette crise appelle.

Malgré la pénétration de plusieurs de ses analyses, l'ouvrage du chan. Leclercq demeure insatisfaisant. « C'est en morale, écrivait le R. P. Sertillanges à la fin de sa vie, que le catholicisme est le plus faible, et aussi, proportionnellement parlant, notre élite enseignante elle-même. » Cela, le chan. Leclercq le montre bien. Rappelant le besoin de lumière en tous les domaines de la pensée et de l'action, il insiste sur l'importance, en morale comme ailleurs, de dépasser le conceptualisme qui a marqué l'élaboration de la pensée depuis quatre siècles. Une morale d'esprit conceptualiste minimise le rôle de la prudence et la transcendance de l'agir chrétien sous la motion de la grâce; elle conçoit toute obligation comme onéreuse, en donne le souci et cherche à en réduire le fardeau. Mais, au lieu d'orienter le lecteur vers la solution du problème posé, l'A. l'accable sous la masse de données positives; on a même l'impression que, pour résoudre le problème, il se contenterait ensuite de synthétiser ces données en un savoir assez semblable à celui des sciences positives actuelles, à l'intérieur duquel l'homme étouffe faute de lumière. A la tournure d'esprit conceptualiste, qui tend à déduire de la cohérence des principes les exigences de l'action, il faut substituer un esprit intellectualiste, pleinement tourné vers le réel, d'une part et, d'autre part, aspirant à le comprendre.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu l'ouvrage de M. Maritain, dont voici, croyons-nous, les deux apports les plus précieux. D'abord, il distingue clairement l'ordre des valeurs et l'ordre des finalités. Le premier, qui dit le bien à faire et donc le mal à éviter, ne dit rien des fins à poursuivre par les valeurs; cet ordre existentiel des fins est pour l'homme un ordre ouvert et indéterminé. Il n'existe aucune fin dernière à obtenir qui s'impose à la poursuite de l'homme dans l'ordre naturel. Ainsi est-il ouvert à l'ordre surnaturel qui lui en assignera une et qui orientera tout l'usage des valeurs. Maritain montre, de plus, que ces valeurs sont en l'homme non à l'état de connaissance conceptuelle, dans des prémisses dont il s'agirait de déduire la loi naturelle, mais bien à l'état de tendance que l'homme épanouira en jugeant de leur sens à mesure qu'il les réalise. Ainsi cette éthique des valeurs est-elle toute centrée sur le réel, son observation et son intelligence tâtonnante et toujours approfondie; et en même temps ouverte aux énigmes du sens de l'existence de l'homme et aux problèmes de dépassement que le réel historique lui présente. « La suprême mesure » de l'ordre moral existant « n'est pas, comme pour l'ordre universel, le bien commun immanent de l'univers et le plein déploiement ontologique des richesses de la création; c'est la conformité avec la raison et la sagesse éternelles et l'obtention d'une fin suprême éternelle, dans une relation de personne à personne. Cette relation entre l'agent libre et la personne divine transcende tout l'univers de la nature » (p. 68), et seul le christianisme en assure la réalisation et la justification.

On comprend alors que l'essence de la moralité ne soit pas la parfaite spontanéité du vouloir, la parfaite affirmation de l'indépendance personnelle, comme la mentalité moderne tend à le proposer. « Toute cette vitalité de la subjectivité, et ces degrés de profondeur de l'acte libre, cette intégration plus ou moins parfaite de l'acte libre à la personnalité tout entière, cela a une importance capitale, mais comme la matière de la moralité. La liberté est la matière propre de la moralité, parce que seuls les actes libres sont capables de régulation morale; de même que la matière travaillée par le sculpteur est seule capable de régulation artistique. Que cette matière soit du beurre ou du marbre, cela importe à l'œuvre. Mais dans le cas de l'œuvre d'art comme dans celui de l'acte libre, c'est la raison qui donne la mesure et la forme. Au point de vue formel, ce qui constitue la moralité de l'acte, c'est la conformité à la raison » (p. 137), à la raison qui comprend tout le réel — et le dessein que le Seigneur y poursuit — et ouvre le cœur à l'aimer.

Collège Jean-de-Brébeuf, Montréal.

Paul VANIER.

SEMAINE DES INTELLECTUELS CATHOLIQUES: *Espoir humain et Espérance chrétienne*. — Paris, Éditions de Flore, Pierre Horay, 1951. 329 pp., 19 cm.

CHACQUE ANNÉE, depuis 1948, on a pu lire les travaux présentés à la Semaine des Intellectuels catholiques de France. Le dernier recueil n'est pas inférieur aux précédents. Les extraits déjà commentés (*Relations*, décembre 1951, p. 336; janvier 1952, p. 14) illustrent la profondeur de pensée et la sympathie humaine avec lesquelles les catholiques de France, qui savent d'ailleurs s'attacher les meilleurs collaborateurs des pays voisins, abordent les problèmes essentiels du monde contemporain. Le thème de l'an dernier ne pouvait être ni plus actuel ni plus « éternel » à la fois: comment concevoir et vivre l'espérance chrétienne, toute tendue vers les biens surnaturels et le bonheur de l'au-delà, dans un monde affamé, haineux, où tous — individus, familles et nations — paraissent obsédés par le souci de vivre d'abord physiquement et, pour cela, de défendre leur petit jardin et leur façon propre de le cultiver? Philosophie, sociologie, sciences positives, histoire, littérature et théologie se donnent ici la main pour tenter de mieux comprendre l'homme de toujours et ceux d'aujourd'hui, afin d'éclairer la voie du présent et de l'avenir, en tenant compte des aspirations et des besoins, des vertus et des fautes de l'humanité.

On s'arrêtera — entre autres, car il n'y a pas de travaux médiocres — aux textes philosophiques et théologiques des PP. Daniélou, Congar et Ducatillon; aux considérations sociologiques du P. Braun et de l'abbé Depierre; au plaidoyer vibrant du chanoine Leclercq pour une action forte jusqu'à l'héroïsme; aux arguments sérieux et serrés du P. Fessard en faveur de la paix; enfin aux études historique, juridique et humaniste de Daniel-Rops et des professeurs Rivero et Salleron. On regrette de ne pas trouver la leçon préparée par M. Folliet; il n'eut pas le temps de la prononcer; mais les *Études* l'ont publiée dans leur numéro de septembre 1951: les catholiques engagés dans l'action se feront un devoir de la méditer.

Marie-Joseph d'ANJOU.

SPIRITUALITÉ

Les Jours du Seigneur. Vol. II: *Printemps*. Vol. III: *Été, Automne*. — Paris, Éditions du Témoignage chrétien, 1950. 359 pp., 443 pp., 17.5 cm. Prix: 350 fr., franco: 380 fr.

EN DÉCEMBRE 1950 (p. 369), *Relations* a présenté le premier volume des *Jours du Seigneur*. Voici les deux autres qui complètent cette sorte d'Année liturgique ou, comme on l'appelle, ce « bréviaire des laïcs ». Recueil de textes fermes, — anciens et modernes, — capables d'aider notre recueillement liturgique. Le dernier volume contient un index et des tables récapitulatives permettant de retrouver, dans les trois volumes: les commentaires de l'Écriture, les textes d'un même auteur, les grands thèmes de la vie chrétienne. A la fin, le lecteur est prié de collaborer, lui aussi, au perfectionnement des éditions ultérieures. Moins de trois mois après sa publication, il a fallu rééditer le premier volume, et les deux autres marquent déjà un progrès sur le premier.

Pour tous? Pour vous, surtout, banlieusard inconnu qui, l'autre matin, dans l'autobus, lisiez et annotiez un ouvrage de Dom Marmion.

Paul BÉLANGER.

Maison Bellarmin.

ORIENTATION

J.-I. d'ORSONNENS, S. J.: *Choosing your career*. — New-York, The Paulist Press, 1951. 28 pp., 15 cm.

C'EST le nouveau titre que les Pères Paulistes viennent de donner à la traduction de la brochure publiée en 1918 par le P. d'Orsonnens sous le titre de *Notes pratiques sur le choix d'un état de vie*. Il y a, en français et en anglais, un texte pour les garçons et un autre pour les jeunes filles (Œuvre des tracts, Éditions Bellarmin; The Campion Book Shop, 2002, rue Peel, Montréal). Le R. P. Magan, S. J., qui s'occupe spécialement des vocations aux États-Unis, écrivait récemment à l'A.: *I honestly think the booklet is the best thing in English on vocations.*

Marcel BEAUDOIN.

Maison Provinciale, Montréal.

Vocation chrétienne et mission du laïc

PAUL VANIER, S. J.

Élégante brochure de 48 pages, réunissant les trois articles publiés dans *Relations* en mai, août et septembre 1951. Collection *Relations*, n° 1.

Un lecteur nous écrit : « Je retrouve dans les articles du P. Vanier des éclaircissements lumineux. »

MONTREAL

Les Éditions Bellarmin — 8100, boulevard Saint-Laurent
Granger Frères — 54 ouest, rue Notre-Dame
Fides — 25 est, rue Saint-Jacques

QUEBEC

Librairie Garneau — 47, rue Buade
Librairie de l'Action
catholique — Place Jean-Talon
L'Institut littéraire — 35, rue de la Couronne
Librairie universelle — 6, chemin Sainte-Foy
Abonnements pour tous — 77, rue d'Aiguillon

OTTAWA

Le Centre catholique de
l'Université d'Ottawa — 1, rue Stewart
Desmarais & Robitaille — 180, rue Rideau

PRIX : \$0.25

Voulez-vous

une machine à écrire portative

«**ROYAL**»

Modèle Janvier 1952

...la meilleure machine à écrire au monde



«*Relations*»

en offre une gratuitement à la personne
qui apportera le plus grand nombre
de nouveaux abonnements
d'ici à Pâques.

Simone PATRIS: *Jeunes filles au carrefour.* — Paris, Casterman, 1951. 217 pp., 19.5 cm.

ON SE REND COMPTE de plus en plus que l'avenir d'une jeune fille ne se règle pas tout seul. Il ne suffit pas de dire qu'elle va se marier ou entrer au couvent. Qu'est-ce que le mariage exige en retour des promesses qu'il semble faire? A quelles conditions est-il raisonnable ou exaltant pour une jeune fille de se consacrer à Dieu? Et alors, quelle forme particulière prendra cette consécration? Car il y a le sacrifice traditionnel des trois vœux dans le cadre d'une congrégation, qu'elle soit surtout contemplative ou plutôt « mixte » (contemplative et active à la fois); et il y a les instituts séculiers, récemment approuvés par l'Église, qui offrent l'avantage des vœux de religion, mais non celui de la vie de communauté. Enfin, comment assurer le sort de la célibataire dans le monde, à qui ne convient aucune des orientations précédentes?

La valeur de l'ouvrage de Simone Patris tient à ce que l'A. touche à toutes ces questions avec sûreté, distinction et un sens chrétien très averti des remous du monde actuel, ainsi que des libérations que la grâce et l'amour du Christ et de son Corps mystique peuvent seuls apporter aux jeunes filles désireuses de ne pas amoindrir ni gâcher leur vie. Deux mots profonds donnent pour ainsi dire le ton du livre entier. Celui-ci, qui est de l'A.: « ... ta vocation n'est pas d'abord d'être en fonction d'un autre être humain, mais d'être *toi-même* face à Dieu » (p. 49). Et cet autre, qui est de Léon Bloy: « Plus une femme est sainte, plus elle est femme » (p. 45).

Il ne faut pas reprocher à l'A. d'avoir moins insisté sur la « vocation commune » du mariage: les bons ouvrages là-dessus ne font pas défaut. Elle a préféré, après quelques pages pénétrantes sur la grandeur conjugale et maternelle, traiter plus à fond, d'abord, de la sanctification dans l'exercice des diverses carrières que la femme peut choisir pour son propre épanouissement et pour le service de l'humanité; puis, de la vocation religieuse, si mal comprise de nos jours et en butte à des préjugés que l'A. s'applique fort pertinemment à renverser. On glanera dans l'ouvrage de judicieuses suggestions bibliographiques. Ceux et celles que regarde plus spécialement la préparation des jeunes filles à la vie consulteront avec intérêt, peut-être avec profit, les cinq appendices esquissant l'organisation, en Belgique et en France, des études qui conduisent aux carrières féminines les plus variées.

Marie-Joseph D'ANJOU.

HISTOIRE

Richard PATTEE: *This is Spain.* — Milwaukee, The Bruce Publishing Co. 541 pp., 22 cm. Prix: \$7.00.

CE VOLUMINEUX TRAVAIL couronne de longues études poursuivies depuis nombre d'années sous tous les cieux latins. Les six premiers chapitres forment une synthèse claire et solide du passé de l'Espagne et du caractère de son peuple. Ils fixent le climat absolu de l'Espagne et composent une excellente toile de fond pour la guerre civile de 1936 et le régime de Franco. La compétence de l'auteur est grande; sa documentation, étonnante. Dans l'ordre même des faits, je ne crois pas qu'on réussisse à prendre en défaut la vaste information de Pattee. Ceux qui, après avoir lu certaines pages, parleraient encore de persécution officielle des protestants, ou d'antisémitisme, ou d'intrusion de l'Action catholique dans la politique, pour ne citer que ces exemples, ont des yeux pour ne point voir.

S'il a beaucoup lu, beaucoup observé, beaucoup compilé, c'est que l'auteur a beaucoup aimé cette Espagne brûlée de soleil, pauvre, tragique, iniquement isolée du monde. C'est même cette sympathie entière qui constitue peut-être le piège de cette étude. Car c'est elle qui inspire à l'auteur, dans l'exposé et dans la défense, un ton qui nuit, il me semble, à l'impression d'objectivité. Plus de détachement aurait fait briller davantage la victoire des faits. Ce n'est pas que l'auteur perde le sens critique et se taise sur les dangers du régime de Franco. Il signale le syndicat unique, le rôle de la Phalange, la censure de la presse, les difficultés avec l'épiscopat; mais c'est avec une sorte de regret qu'il les réprouve.

Il reste aussi deux questions, nées de la révolution même, que nous aurions aimé voir l'auteur traiter plus à fond, car elles dominent, à notre avis, toute la question de l'Espagne. La première. Après plus de douze ans, le régime autoritaire de Franco évolue-t-il rapidement vers un régime plus souple, des formations politiques indépendantes, la division et l'équilibre des pouvoirs ? Ou le *caudillo* ou la révolution: ça ne peut pas rester indéfiniment la seule alternative. Or, elle le demeurera aussi longtemps que n'existeront pas une conscience politique libre, une presse libre (autre que celle de l'Action catholique, et encore!), des mouvements d'opposition qui permettent des changements dans l'ordre. La deuxième. La maturation historique qui lie en Espagne l'Église et l'État et qui entraîne le *caudillo* à « protéger » l'Église ne comporte-t-elle pas de graves dangers pour la foi agissante des fidèles et pour l'Église, qui de sa nature transcende encore beaucoup plus qu'elle n'imprègne cultures, traditions et gloires du passé ?

La victoire des armes n'est qu'une solution négative, tout au plus un succès contingent. Aussi longtemps qu'on n'aura pas la réponse aux problèmes que nous avons mentionnés, l'avenir (pour ne pas dire le présent) restera inquiétant, et il faudra nuancer son appréciation d'ensemble sur l'expérience franquiste. Et c'est pourquoi *This is Spain*, livre robuste, fortement documenté, d'une écriture virile, guide excellent surtout pour les lecteurs de langue anglaise si mal renseignés sur l'Espagne, me paraît toutefois un livre trop optimiste.

Luigi D'APOLLONIA.

FOLKLORE

Carmen ROY: *Contes populaires gaspésiens*. Illustrations de Madeleine Laliberté. — Montréal, Fides, 1952. 160 pp., 23.5 cm.

CURIEUX documents, ces *Contes gaspésiens*, fantastiques autant que populaires. Géants et sorcières, enchantements et maléfices, métamorphoses et sortilèges y abondent. On voudrait savoir de qui les Gaspésiens les ont reçus. Car je n'y trouve, pour ma part, rien qui les rattache typiquement ni à l'esprit français ni au merveilleux chrétien. Par des prodiges de patience, l'A. les a reconstitués et rendus intelligibles, après les avoir recueillis, de la bouche même de vieux conteurs, dans un état à la fois pittoresque et pitoyable: langue quasi indéchiffrable à cause des déformations vocales les plus inattendues; trame des faits enchevêtrée par les défauts et reprises de mémoire des conteurs, surtout quand il a fallu les écouter plusieurs fois avant de boucler l'histoire; crudité des mots et des épisodes, qu'il ne fut pas toujours facile d'expurger sans affecter la cohérence du récit. Tel, l'ouvrage « n'est pas... purement folklorique ni... particulièrement littéraire » (avant-propos): mais rédigé dans un style familier et correct, illustré fort agréablement, il plaira à tous ceux, petits et grands, que la féerie amuse ou qui ont le goût d'apprendre par quelles fictions nos ancêtres peuplaient la solitude des longs hivers gaspésiens.

Marie-Joseph D'ANJOU.

BIBLIOTHÉCONOMIE

ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÉCAIRES DE LANGUE FRANÇAISE: *Texte des communications présentées au septième congrès annuel* (6-8 octobre 1951). — Montréal, Bibliothèque de l'Université de Montréal, 1951. 76 pages mimeographiées, 27.5 cm. Prix: \$1.50.

C'EST la première publication de l'A. C. B. F. La qualité des travaux présentés au dernier congrès encouragea le conseil de l'A. C. B. F. à mettre le rapport entre les mains de tous les bibliothécaires. Le thème général — « Culture et conscience professionnelle » — y est étudié en fonction des diverses catégories de bibliothécaires et de leurs tâches. Ce document révèle au lecteur que le bibliothécaire professionnel doit posséder non seulement des techniques, mais surtout une culture étendue, variable selon le travail spécialisé qu'il accomplit.

Edmond DESROCHERS.

Maison Bellarmin.

FÉVRIER 1952

LIBRAIRIE Flammarion PARIS - MONTRÉAL Ltée

Le directeur: Guy BOULIZON

VISITEZ notre magasin. — Consultez nos catalogues. — Conditions spéciales aux communautés et bibliothèques paroissiales. — Utilisez notre comptoir postal.

1243, RUE UNIVERSITÉ - MONTRÉAL - CANADA
Tél.: UN. 6-6023



Brûleurs Industriels "RAY"

à moteur, à courroie, à turbine vapeur
de 5 HP à 1000 HP chacun

Maison fondée en 1872

BURNER EQUIPMENT Ltd

DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS

Vente — Installation — Entretien

4077, rue St-Denis

Montréal

L.-L. Roquet, I. P. Q.

J. Duchesne.

W. Gallagher.

Téléphone

BÉlair 2153

NUIT & JOUR

AMherst 3983

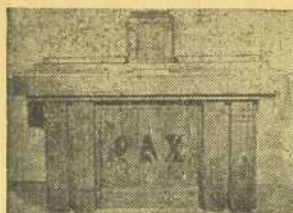
Leblanc & Montpetit

INGÉNIEURS-CONSEILS

Plans de plomberie, chauffage, électricité
et air conditionné

515 EST, RUE DEMONTIGNY

MONTRÉAL-24



Bureau à la résidence:
7855, rue Drolet — Tél.: TA. 7176

J.-A. POULIN
EBÉNISTE

Mobilier d'église, confessionnaux, prie-Dieu, etc.
SPÉCIALITÉ: autels liturgiques de tous genres.
Atelier: à l'arrière de 6657 rue St-Denis
Montréal — Tél.: TA. 3545

La Saubegarde

Actif:

\$23,500,000

Assurances en vigueur:

\$133,000,000

protégeant 89,000 assurés

Assurances sur la vie sous toutes ses formes

N. OUELLETTE & FILS

FERBLANTERIE • COUVERTURE • VENTILATION

Couvertures en gravois garanties pour 10 ans

BElaire 2275

4477, AV. COLONIALE

MONTRÉAL

Tél.: FA. 6593

EUGÈNE GAUTHIER Enr.

Menuiserie générale

Spécialité: PORTES et CHÂSSIS

1577, rue Montcalm

Montréal

Avec les hommages de

I. NANTEL

INCORPORÉE

Bois de construction

Nous avons collaboré à l'érection du
Centre paroissial de l'Immaculée-Conception

Angle des rues de Montigny et Papineau

CHerrier 1300

NOUVEAUTÉ

L'Autorité politique internationale
et la souveraineté des États

Robert BERNIER, S. J.

\$2.00 l'exemplaire, port en plus

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal - 14

En trois mots

¶ Du traité de Rastadt au traité de Versailles, la langue française avait la cote. Même après Waterloo où les Français furent vaincus, le traité de Vienne fut rédigé en français. Après la première Grande Guerre, le traité de Versailles fut rédigé dans les deux langues anglaise et française, toutes deux faisant également foi. Mais à la Société des Nations, le français dominait de beaucoup.

¶ Après la deuxième Grande Guerre, cinq langues furent reconnues officielles à San-Francisco: le français, l'espagnol, l'anglais, le chinois et le russe. En principe, les trois premières seulement sont admises comme langue de travail, mais dans les faits, l'anglais triomphe avec Washington, Londres, Ottawa, Sydney, Pretoria, Calcutta. La France, la Belgique, le Luxembourg et Haïti se servent exclusivement du français à l'O. N. U.

¶ Bref, d'après M. Mathieu, directeur de la division linguistique aux Nations Unies, « 80% des délégués parlaient le français à la S. D. N. Il n'y en a guère plus de 15% à l'O. N. U. ».

¶ Le sinistre qui fit 119 morts dans les charbonnières de Frankfort (Illinois) rappela tragiquement, la veille de Noël, que la mine tue les hommes. Aux États-Unis, le métier de mineur reste toujours le métier le plus dangereux de tous. En 1950, il enregistra 642 morts et 37,235 accidents. Chaque ouvrier perdit en moyenne un jour de travail sur seize.

¶ La cause de Pie X avance à grands pas. Quatre miracles ont déjà été acceptés; la Congrégation des Rites n'a que l'embarras du choix.

¶ D'après *The New Age*, organe officiel du 33^e degré de la franc-maçonnerie du rite écossais aux États-Unis, la république voisine compte, sur une population d'environ 152 millions, 3,250,000 francs-maçons, soit 2% de la population totale. Leur grand cheval de bataille: l'école publique neutre. Leurs grands ennemis: les deux formes de totalitarisme, Moscou la communiste et Rome la catholique...

¶ Du P. Ledit: « Nous eûmes le vif plaisir, autant en Écosse qu'à Londres, d'observer que le personnel de l'aéroport parlait un français distingué, accentué à l'anglaise, et qu'il semblait éprouver un certain plaisir à le faire. C'est alors que je compris pour de bon que je n'étais plus au T. C. A. de Montréal. »

¶ N'oublions pas de nous intéresser à la huitième Semaine nationale de la santé qui aura lieu du 3 au 9 février. La maladie est spirituellement féconde pour ceux qui savent souffrir, mais il est bon de se rappeler que la santé est un don inestimable, digne de respect et d'attentions. L'Écclésiastique, formulant une donnée du bon sens, nous dit qu'« il n'y a pas de richesse préférable à la santé du corps ». Le monde a besoin de l'apostolat des malades. Il a aussi besoin, dans tous les domaines, de l'action des robustes, prêts à tous les dévouements.

¶ Un de nos lecteurs nous a envoyé avec la note « Connaissez-vous cette saleté? » une littérature publicitaire, venue de New-York, qui vante et offre à un prix spécial un volume sur la technique de la limitation des naissances. La table des matières suffit à prouver la parfaite immoralité de l'ouvrage.

¶ Des cinéastes chrétiens, « lauréats de concours divers et en particulier du récent festival international de Cannes », viennent de tourner un film sur Lourdes, *cité de lumière*. Leur travail a duré deux ans et demi. Ils ont « voulu saisir le réel dans toute sa simplicité et sa vérité ». Ils y ont réussi. « On appréciera par-dessus tout le goût parfait, la sincérité et la valeur de témoignage authentique de cette œuvre » (*Cahiers d'Action religieuse et sociale*, Paris, 1^{er} janvier 1952).

Tél. BY. 4651

MAURICE LEGARÉ

A. D. B. A., M. I. R. A. C., A. A. P. Q.

Architecte

•

FRANÇOIS DESCHÊNES
Président

JACQUES PARIZEAULT
Gérant

Deschênes & Fils L^{TS}

NÉGOCIANTS EN GROS • IMPORTATEURS
Matériaux de Plomberie-Chauffage

Spécialité :

Accessoires à vapeur, haute et basse pression

1203 est, rue NOTRE-DAME, MONTRÉAL, Tél.: Frontenac* 3175-6-7

Nouveau numéro de téléphone...

CIE DE BOEUF DE L'OUEST

"Hochelaga" Limitée

EN GROS SEULEMENT

Roland Thibault, prés.



HO. 2591*

VEAU • PORC FRAIS • AGNEAU

Spécialité: Institutions

2840, rue ONTARIO EST, MONTRÉAL
(Cours du C. P. R.)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

ISOLANTS



PLANCHES MURALES



PEINTURES



FONDÉE EN 1872

ALEX BREMNER LIMITED

1040, rue Bleury, Montréal 1, Qué., LA. 2254*

Matériaux de Construction • Isolation • Produits Réfractaires

J.-A. SAINT-AMOUR Limitée

Entrepreneurs-électriciens



6575, rue Saint-Denis

GRavelle 4311

Bureau: DOLLard 8492-0528

Résidence: DUpont 1046

HECTOR GROULX Inc. PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Quelques travaux exécutés récemment:

Maison Bellamin

Bureau de poste central

Maison Saint-René-Goupil Hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance

Hôpital Sainte-Marie des Trois-Rivières

Pavillon et Chalet de l'île Sainte-Hélène

7375, RUE CHAMBORD, MONTRÉAL

La clôture à mailles de chaîne



*Le tout galvanisé à
chaud pour résister
aux intempéries.*

embellit tout en protégeant

Les clôtures à mailles de chaîne Stelco ont un certain air de noble gravité qui les rend éminemment propres à la protection des immeubles qui appartiennent aux communautés.

Elles assurent un maximum de protection pendant de longues années.

A la demande des intéressés et sans les engager d'aucune façon, la compagnie Stelco mesurera leurs propriétés et donnera d'utiles conseils touchant leur clôture.

THE STEEL COMPANY OF CANADA LIMITED
MONTRÉAL



**MAGASIN A
RAYONS :**
865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères

MONTRÉAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

*Achète
BIEN
qui achète
chez*

PONTIAC - BUICK
VAUXHALL

Sanguinet Automobile Ltée

Ouvert jour et nuit

pour ventes de pièces et réparations

1965, rue Lafontaine, Montréal - 24

FAlkirk 3761

"Relations" vous plaît, parlez-en à vos amis

11
IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL